



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>fin</i>)	
Discours de M. Adama-Tamboux (République centrafricaine)	1
Discours de M. Thompson (Jamaïque)	4
Discours de M. El-Zayyat (Égypte)	9
Discours de M. Ganao (Congo)	10
Discours de M. Bouteflika (Algérie)	13
Réponse du représentant du Portugal	20

Président : M. Leopoldo BENITEZ (Equateur).

En l'absence du Président, M. Martínez Ordóñez (Honduras), *vice-président*, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*fin*)

1. M. ADAMA-TAMBOUX (République centrafricaine) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter bien vivement pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. La confiance qui vous a été ainsi témoignée par tous les pays Membres des Nations Unies fait honneur à votre personne, à votre pays et à toute l'Amérique latine. Votre longue expérience des affaires internationales et de l'Organisation des Nations Unies vous ont éminemment préparé pour cette lourde tâche, et je formule les vœux les plus sincères pour que votre présidence soit couronnée de succès et pleine de satisfactions personnelles.

2. Nos félicitations vont également à M. Stanislaw Trepczyński, le président sortant de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, qui a dirigé avec tant de vigueur, de foi, de compétence et de brio nos débats de l'an dernier.

3. A M. Kurt Waldheim, notre secrétaire général, vont nos sentiments de gratitude et d'admiration pour l'activité sans relâche qu'il déploie, sa compréhension des problèmes du monde, sa disponibilité incessante pour les pays Membres, en particulier les pays pauvres, son ouverture d'esprit et ses grandes qualités d'homme politique, de diplomate, de négociateur. Il se dépense sans mesure à sa tâche, et nous le remercions pour l'intensité de ses efforts, de sa foi, de sa patience et de l'emploi judicieux de ses nombreux talents. Nous remercions l'Autriche de nous avoir donné cet expert et ce champion de la détente à un moment où le monde en a précisément besoin.

4. Enfin, qu'il me soit permis de saluer la présence parmi nous de trois nouveaux pays Membres : le Commonwealth

des Bahamas, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande. L'arrivée de ces pays fait accomplir à notre organisation un pas considérable vers son universalité. Nous nous en réjouissons vivement et nous exprimons notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à ce progrès vers la paix, l'indépendance et l'universalité de notre organisation.

5. Si on se place à un point de vue général, on peut affirmer sans se tromper que le monde traverse une phase historique de toute première importance et dont les hommes se réjouissent partout sur cette terre. Les signes extérieurs des nouveaux courants qui ont saisi les affaires internationales sont très nets : c'était l'arrivée, il y a deux ans, au sein de notre organisation, de la Chine populaire; c'étaient les traités entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique et la Pologne; c'étaient les rencontres directes entre les chefs d'Etat des grandes puissances et la conclusion des premiers accords de coopération entre eux; c'était la réconciliation entre le Japon et la Chine; c'était l'armistice au Viet Nam, puis la Conférence internationale sur le Viet Nam et les accords de paix de Paris; et c'est, cette année, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et l'arrivée en notre sein de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande et du Commonwealth des Bahamas; c'est la proclamation de la République de Guinée-Bissau que nous saluons avec joie et que mon pays, la République centrafricaine, a reconnue *de jure*. Que tous nos vœux de succès l'accompagnent dans ses premiers pas. D'autres signes prometteurs apparaissent à l'horizon : le Japon propose une conférence de la paix et de la sécurité en Asie; des efforts se poursuivent pour instaurer la paix dans toute l'Indochine; dans le sous-continent indien nous assistons avec joie à la réconciliation de deux grandes nations, l'Inde et le Pakistan, qui sont deux piliers de notre organisation, et un dialogue concret s'est instauré en Corée.

6. Tout cela est bon, digne qu'on s'en réjouisse, et nous devons tout faire pour consolider et intensifier ce rayon d'espoir, ce printemps dans les relations internationales. La guerre froide qui a semé la haine, divisé les peuples et provoqué une course folle aux armements, bientôt, nous l'espérons, ne sera plus qu'un mauvais souvenir. Entrée dans son ère globale, dotée d'une Organisation universelle, marquée par l'accommodement plutôt que par les désirs de domination des grandes puissances, l'humanité semble s'être enfin engagée sur la voie du bon sens et de la raison. Les peuples ne s'y trompent pas, aussi applaudissent-ils à ces développements, au nord comme au sud, à l'est comme à l'ouest, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, par-delà les idéologies et les systèmes; par-delà les races et les couleurs.

7. Notre vingt-huitième session de l'Assemblée générale, à l'instar des deux précédentes, s'inscrit dans ce grand courant

historique que l'on est convenu d'appeler la détente. Elle reflète ce mouvement, elle agit pour la détente et elle portera ses fruits au-delà d'elle, vers un objectif plus noble et plus nécessaire encore : l'entente et la coopération entre tous les peuples.

8. Que pourrions-nous faire concrètement au cours de cette Assemblée générale pour bien mériter de nos peuples et pour faire avancer l'édifice de la paix, de la justice et du progrès que l'on attend si impatientement de nous ? Puis-je me permettre, malgré la place modeste qu'occupe mon pays, la République centrafricaine, dans le concert des nations, de formuler quelques suggestions ?

9. Tout d'abord, notre premier devoir dans les circonstances actuelles est de régler rapidement et définitivement les conflits et sources de friction qui empoisonnent encore les relations internationales et qui risquent, par leur durée ou par une recrudescence subite, de retarder les progrès vers la détente et même de la jeter à bas. Il importe que la question du Moyen-Orient, foyer potentiel d'explosions sérieuses et aux ramifications lointaines, soit, une fois pour toutes, réglée.

10. Il importe que la paix revienne dans toute l'Indochine. Il importe que le problème de Chypre soit rayé de nos tablettes. Il importe que la question de Corée, elle aussi, soit définitivement réglée. Des efforts sont en cours sur toutes ces questions et il faut souhaiter qu'ils aboutissent au plus tôt, afin que ces régions soient purifiées dans l'atmosphère du grand mouvement de détente auquel nous assistons.

11. Nous devons déplorer que, dans ce mouvement dû essentiellement aux initiatives des grandes puissances, une question brûlante, une question qui affecte tout un continent et qui déborde largement dans les relations internationales, n'ait pas reçu la priorité qui lui revient : je parle des problèmes du colonialisme et du racisme en Afrique australe. Il est impératif que le vaste mouvement de détente englobe également l'Afrique, et qu'un effort concerté soit entrepris, avec l'aide de toute la communauté internationale — et tout particulièrement celle des grandes puissances — afin d'assainir la situation dans cette vaste région — situation dangereuse pour la sécurité et la paix du monde.

12. Nous vivons à une époque où les priorités peuvent varier de région à région et de pays à pays. Pour les pays riches, la détente est devenue une priorité. Pour l'Afrique — pour l'Afrique, dis-je —, l'indépendance et l'égalité raciale, objectifs déjà atteints ailleurs dans le monde, sont la priorité. Il appartient donc à la communauté internationale de nous aider à atteindre nos buts légitimes et conformes à la morale internationale. Il ne peut pas y avoir deux poids et deux mesures dans l'éthique internationale. Le monde riche, à l'Organisation des Nations Unies, fait constamment appel à la coopération de l'Afrique : en matière d'environnement, de population, de terrorisme, de droit de la mer et ainsi de suite. Mais que fait le reste du monde pour aider l'Afrique à atteindre ses objectifs, ses priorités ? Il faut donc que les questions de l'Afrique australe soient incorporées comme un point prioritaire dans l'ordre du jour de la détente internationale. Continuer sur le chemin actuel est non seulement moralement indigne pour la communauté internationale, mais dangereux, car la violence ne fera que croître et celle-ci, à

notre époque, ne connaît pas de frontières. Nous assistons en ce moment à un vaste effort européen de règlement de problèmes sous les auspices de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Le Premier Ministre du Japon, M. Tanaka, pour sa part, a lancé l'idée d'une conférence sur la paix en Asie. Peut-être le moment est-il venu de songer à un effort similaire, à une conférence sur l'indépendance et la paix en Afrique, qui s'efforcerait, avec l'aide, tout particulièrement, des grandes puissances, de réaliser l'indépendance, l'égalité raciale et la paix, tous objectifs fondamentaux de la Charte, dans notre continent déchiré.

13. A ce propos, j'aimerais citer les paroles si pertinentes que notre secrétaire général prononçait l'an dernier à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] qui s'est tenue à Rabat, au Maroc, du 12 au 15 juin 1972 et qui devraient dicter notre approche et notre comportement à l'égard de ce problème crucial de l'histoire contemporaine; il disait, et je cite :

“Quels seraient notre joie et notre soulagement si je pouvais déclarer qu'aujourd'hui, l'Afrique entière est libre et indépendante. La marche du progrès et de l'indépendance s'est heurtée à plusieurs obstacles qui retardent aujourd'hui indûment, au prix de nombreuses souffrances, une évolution historique inéluctable. Tôt ou tard, ce processus s'achèvera par des voies pacifiques ou par la force. Il n'est pas de nation dans notre monde si interdépendant qui puisse éternellement résister aux changements profonds dont la communauté internationale reconnaît la légitimité.”

14. Les problèmes s'accroissent si vite et les souffrances humaines sont encore si grandes dans tant de pays du monde qu'il nous faut dépasser aussi rapidement que possible l'étape de la détente, qui n'est qu'une période de transition, une période charnière, pour nous engager délibérément dans une période d'active solidarité humaine et de coopération internationale. L'application de la Charte des Nations Unies a souvent été retardée et entravée pendant ces 25 dernières années par la guerre froide. Celle-ci s'estompant à l'horizon, il nous appartient de revenir à l'esprit de San Francisco et de donner une impulsion sans précédent à notre organisation, devenue entre-temps, représentative du monde entier et de toutes les aspirations humaines. Les dispositions de la Charte, qu'elles soient politiques ou économiques, doivent être revivifiées dans l'esprit de la détente et de la coopération devenues si impérieuses.

15. Nous estimons en particulier que les rencontres entre chefs d'Etat doivent se multiplier, non seulement bilatéralement, mais à plusieurs et dans l'enceinte de cette organisation qui offre un cadre universel au moment même où tant de gageures et de problèmes universels se posent à l'humanité. C'est ici, je dis bien ici, à cette tribune, que doivent être exposées les vues des diverses nations par les voix autorisées de leurs dirigeants. C'est ici, dans ces salles et dans ces couloirs, que des plans pratiques de fraternité et de coopération humaines doivent être conçus et approuvés. C'est ici, à ce point d'intersection des problèmes et des aspirations de la terre entière que doit se construire la maison-monde, pacifique, désarmée, juste, prospère et unie dans sa diversité culturelle et humaine.

M. Benites (Equateur), prend la présidence.

16. Il reste tant à faire. La misère, la faim, la maladie et l'analphabétisme qui règnent encore en ce monde devraient nous faire honte, surtout si on songe aux ressources gigantesques gaspillées à des armements dangereux et inutiles. Là encore, nous devons tirer toutes les conséquences de la détente. Ne serait-il pas bon que le Conseil économique et social inscrive un point à son ordre du jour intitulé "Détente et développement économique" et de passer en revue les actions nouvelles qui pourraient découler de la détente pour les pays en voie de développement ? En grande partie, l'aide aux pays pauvres, ces dernières années résultait de la guerre froide et de la concurrence entre les grandes puissances. Que va devenir cette aide ? Ne pourrait-on pas concevoir que la concurrence fasse place à la coopération et que les programmes conjoints d'aide entre grandes puissances soient offerts aux pays pauvres ? L'alliance de la puissance scientifique, technique et économique des pays riches pourrait faire des miracles pour les pays pauvres, si on le voulait bien. Nous souhaitons de tout cœur une grande alliance contre la pauvreté, alliance à laquelle participeraient tous les pays avancés, quel que soit leur régime politique ou social. Dans le courant de la détente, ne serait-il pas normal, en outre, d'envisager pour le moins un doublement des ressources multilatérales, de celles du Programme des Nations Unies pour le développement en particulier ? Nous croyons fermement que la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et le Conseil économique et social devraient se pencher sur une vaste relance de l'aide, aussi bien bilatérale qu'internationale, à la lumière de la détente. Dans une telle relance, une attention toute particulière devrait être accordée aux pays les plus pauvres parmi les pays en voie de développement, et surtout aux pays sans littoral. Un premier effort a été engagé dans ce sens par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] à Santiago du Chili et par le Programme des Nations Unies pour le développement, mais nous souhaitons qu'une définition moins stricte soit adoptée pour cette catégorie de pays et que des ressources accrues soient envisagées pour eux.

17. Oui, il reste encore tant à faire pour notre planète qu'un esprit entièrement nouveau, une solidarité et une coopération sans précédent, une générosité et une compréhension bien plus élevées, et une vision de longue portée doivent s'emparer de nous et nous inspirer.

18. Nous avons à peine égratigné la surface des connaissances concernant notre planète. Les recherches sur le potentiel de nos mers et de nos océans, qui recouvrent les trois quarts de notre globe, se sont intensifiées, il y a peu de temps seulement ; et il faut applaudir à l'accord conclu cet été, à Washington, entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique sur la recherche océanographique¹.

19. Trente pour cent seulement de nos terres sont habitées et exploitées. Il a fallu la terrible sécheresse dans les pays de la région soudano-sahélienne et les gains de terrain du Sahara pour ouvrir nos yeux et nous montrer combien faibles étaient les ressources consacrées à une meilleure connaissance de nos déserts, à une lutte contre leur extension et, mieux encore, à leur conquête et à leur exploitation.

¹ Accord sur la coopération en matière de recherches océaniques mondiales, signé à Washington le 19 juin 1973.

20. Ne serait-il pas bon, lorsqu'on parle tellement de surpeuplement et d'explosion démographique de se pencher aussi un peu plus sur les opportunités d'occupation et de production que nous offre notre terre ? Ne serait-il pas sage que la communauté internationale lance à ce stade, après l'avertissement donné par le Sahara, un vaste programme de coopération entre pays possédant des déserts afin de mieux connaître ces zones, de trouver des moyens pour restreindre leur expansion et peut-être de les conquérir pour le bienfait de l'homme ? C'est encore une suggestion pratique que mon pays aimerait vous faire en pensant à ses frères de la région soudano-sahélienne.

21. Notre connaissance des régions tropicales et équatoriales n'est pas plus brillante. Les efforts scientifiques et techniques de l'humanité se concentrent principalement sur les conditions naturelles et les ressources des pays nordiques et riches. L'exploration du potentiel inouï de richesses biologiques des régions tropicales et équatoriales est à peine ébauchée. L'on mesure à quel point des efforts dans ces domaines pourraient être payants, lorsqu'on songe au succès des stations expérimentales de la fondation Ford au Mexique et aux Philippines, qui ont été à l'origine de la "révolution verte" du blé et du riz. Maintenant que la guerre froide se meurt et que l'amitié est en train de naître entre les grandes puissances scientifiques et industrielles, le moment n'est-il pas venu de songer à une nouvelle stratégie scientifique et technique, à une véritable poussée en avant de la connaissance des ressources de notre planète et singulièrement du continent africain pour le plus grand bénéfice de l'homme ?

22. La paix, la justice et le progrès dans le monde sont en grande partie le fruit de la paix, de la justice et du progrès dans nos pays respectifs. Aussi est-il bon que chaque pays vienne annuellement à cette tribune dire au monde ce qu'il a fait pour contribuer à la paix et au bien-être de son peuple. En ce qui concerne la République centrafricaine, nous croyons avoir rempli honnêtement nos obligations et nos devoirs.

23. Non seulement nous avons vécu en paix avec nos voisins, mais notre chef de l'Etat, Son Excellence le général d'armée Jean-Bedel Bokassa, pèlerin de la paix, continue à œuvrer de toutes ses forces pour contribuer au maintien de la paix internationale.

24. Notre gouvernement a, par ailleurs, grâce à la politique, depuis janvier 1966, de l'opération Bokassa, instauré une stratégie originale de développement et œuvré au mieux pour le bien-être de ses citoyens.

25. Nous avons coopéré avec nos frères africains dans les domaines politique, économique, culturel, technique et scientifique, dans le cadre de l'OUA.

26. Nous avons coopéré avec tous les pays du monde dans les organismes politiques, économiques et sociaux de l'Organisation des Nations Unies, de même que dans les grandes conférences internationales et dans les institutions spécialisées.

27. Qu'on nous pardonne de ne pas toujours avoir le personnel hautement qualifié requis pour participer avec plein succès à tous ces efforts. Les pays pauvres sont pauvres aussi en personnel diplomatique et technique et l'effort que requiert la complexité des affaires internationales dans des domaines souvent très scientifiques et techniques dépasse

fréquemment les moyens d'un pays comme le mien. Mais nous essayons de faire de notre mieux pour apporter notre pierre à l'édifice commun.

28. Le monde a le bonheur d'avoir survécu, sans nouvelle guerre mondiale, à l'une de ses périodes les plus dangereuses, les plus effroyablement armées et les plus globales qui aient jamais été. Nous nous trouvons au seuil d'une ère nouvelle, sans précédent dans l'histoire, pleine de gageures et de promesses, mais lourde de problèmes, de complexité, d'impatience et de revendications. C'est un noble rôle que celui qui nous échoit, à nous hommes de toutes les nations, sans distinction de couleur, de croyance et de culture, et qui est d'affronter en commun des tâches presque surhumaines, pour le mieux-être des humbles, de ceux qui souffrent, des déshérités en quête de paix, de justice, de progrès pour l'humanité tout entière.

29. M. THOMPSON (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, dire au nom de ma délégation notre grand plaisir de l'honneur que vous nous avez fait, à nous et à l'Amérique latine, en acceptant d'être désigné au poste si important de président de cette assemblée. Nous ressentons un plaisir particulier du fait que vous, éminent diplomate, avez accepté cette nomination. En outre, nous sommes fiers qu'un fils de l'Amérique latine ait été choisi pour ce poste honorifique.

30. Permettez-moi d'exprimer la gratitude de ma délégation au Président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, M. Stanislaw Trepczyński, de Pologne, pour la façon admirable et compétente dont il a présidé aux travaux de cette session.

31. Je voudrais ajouter la voix de la Jamaïque à celles qui ont attiré l'attention sur la cause de l'universalité qui a beaucoup gagné à l'admission à l'Organisation des Nations Unies du Commonwealth des Bahamas, de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande. On comprendra pourquoi, pour moi, pour ma délégation comme pour le Gouvernement et le peuple de la Jamaïque, l'entrée du Commonwealth des Bahamas aux Nations Unies est une source d'orgueil et de plaisir tout particuliers. Nos deux pays ne sont pas seulement voisins, mais les rapports qui se sont développés entre nous au cours des années nous ont grandement rapprochés. Les Bahamas, avec leurs centaines d'îles, leurs mers et leurs plages magnifiques et leur peuple charmant, se sont jointes à nous en tant que nation indépendante presque à l'instant où elles ont pris la direction de leurs affaires politiques. Je sais que le peuple des Bahamas et son distingué premier ministre, M. Lynden Pindling, ainsi que sa délégation à cette assemblée apportent à notre organisation leur indépendance d'esprit et leur détermination de contribuer au bien de l'humanité. Dans cet effort, une fois de plus, comme ils l'ont fait à bien d'autres égards, ils se joindront aux pays indépendants anglophones des Antilles qui, sur la toile de fond d'une histoire commune et d'influences parallèles, ont établi une tradition de coopération dans nombre de domaines et une confiance absolue dans la démocratie parlementaire, ainsi qu'un intérêt pour le soutien de la cause des pays en voie de développement grâce au mécanisme du système des Nations Unies.

32. C'est parce que mon pays ressent fortement l'importance de cette occasion et en raison de nos liens particuliers

— y compris, pour moi, de liens personnels très forts — avec les Bahamas, que j'ai répété des déclarations antérieures de félicitations et les ai renforcées par des expressions de satisfaction personnelle.

33. Pour ma délégation, la mesure de notre satisfaction à cette occasion est quelque peu assombrie par des événements navrants dont ont été victimes deux éminentes personnalités internationales qui, il y a peu de temps, avaient pris la parole devant nous. Nous nous souvenons avec fierté et tristesse d'Amílcar Cabral et de Salvador Allende, deux hommes qui, chacun à sa manière, s'étaient efforcés de favoriser les intérêts des populations de leur pays. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les affaires internes d'autres pays. En matière de développement et de sort du tiers monde nous acceptons le principe selon lequel "tout homme en mourant m'enlève quelque chose", et nous pensons que nous avons perdu quelque chose par la mort de ces deux hommes car ils aimaient leur peuple et leur pays. Nous pensons que, dans chacun de ces cas, leur mort marque un temps d'arrêt dans le mouvement irrésistible des forces de liberté auxquelles ils croyaient. Le combat pour la liberté continuera aussi longtemps que battra dans le cœur des hommes l'amour de la liberté et l'intérêt pour leurs congénères.

34. On a beaucoup critiqué notre organisation, mais non pas par manque de reconnaissance pour ce qu'elle a fait en faveur de millions d'êtres dans les domaines de l'éducation, de l'amélioration de la santé et des conditions de travail. Ces critiques, que nous entendons fréquemment, sont suscitées plutôt par un besoin évident de changement qui se manifeste et se comprend parfaitement lors qu'il s'applique à un instrument créé il y a 28 ans, dans des conditions très différentes de celles du monde actuel. Les changements dans les affaires politiques et internationales ainsi que dans les affaires intérieures de la plupart des pays ont été parfois spectaculaires, voire même dramatiques. De nouvelles idées, de nouvelles exigences, de nouvelles pressions, de nouvelles expressions de souveraineté et d'indépendance nationales, comme de relations internationales, se sont fait jour.

35. Le monde a mis peu à peu au point un système de valeurs fondé sur le principe des droits et des devoirs des Etats. Ce nouveau phénomène s'assortit de l'évolution de tout un ensemble d'institutions et d'un mécanisme de consultations destinés à faire face aux réalités de l'heure. Cela n'est pas entièrement nouveau mais, au cours de ces dernières années, nous avons constaté un grand progrès en ce sens; surtout, nous avons vu se manifester l'importance de la détente, une détente qui, malheureusement, se produit entièrement en dehors du contexte de l'Organisation des Nations Unies.

36. Le fait même que, dans cette organisation, nous ayons entendu du haut de cette tribune, à maintes reprises, des louanges à propos de la réussite d'une détente qui, elle-même, avait été conçue en dehors de l'Organisation, nous amène à nous poser deux questions : ceux qui chantent ces louanges n'ont-ils pas confiance en l'Organisation en tant qu'instrument de détente ? Quelqu'un peut-il prétendre qu'en évitant l'Organisation on lui a ajouté un lustre quelconque, ou bien les avantages de la détente ne doivent-ils pas s'étendre au-delà de l'intérêt immédiat de quelques-uns ? Je dois avouer que, dans un petit pays qui voit en l'Organisation la plus grande source d'espoir pour les peuples du monde, il existe

des doutes sérieux quant à la façon d'obtenir cette détente, et nous songeons en disant cela aussi bien aux méthodes employées qu'aux effets obtenus. Il est un proverbe africain que connaissent bien nos amis de la République-Unie de Tanzanie et d'ailleurs, qui dit que lorsque deux grands éléphants se battent c'est l'herbe qui souffre. La période actuelle de détente nous incite à ajouter la seconde phrase : même lorsque deux grands éléphants font l'amour, c'est l'herbe qui souffre.

37. Nous devons reconnaître que notre grande organisation a été conçue et créée à une autre époque. Ainsi que l'a remarqué le président du Zaïre, M. Mobutu, dans un discours [2140^e séance] qui exprimait les sentiments de toute l'Afrique et au-delà, les mêmes cinq membres permanents du Conseil de sécurité exercent aujourd'hui le même contrôle qu'ils exerçaient au moment où ils ont accepté cette situation comme une récompense de leur victoire. Depuis lors, l'Organisation a été enrichie par un apport précieux de certains des meilleurs cerveaux de régions situées en dehors de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Vous-même, Monsieur le Président, et de nombreuses autres personnalités qui ont occupé le fauteuil présidentiel, venez d'un pays autre que les cinq favoris du sort. En ces temps modernes de la science, où les horizons disparaissent, il serait peut-être fructueux que nous examinions quelques-unes des caractéristiques des systèmes politique, social et humanitaire qui existent en dehors de ce petit groupe du début. On a laissé entendre que le Japon pourrait être considéré comme candidat particulièrement approprié pour se joindre aux cinq grands et obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité. Sans contester pour un instant la compétence du Japon ni la suggestion elle-même, examinons la question pour un moment. Le fait est que le continent africain, avec ses 350 millions d'habitants et ses 41 Etats souverains indépendants, et l'Amérique latine avec une population de plus de 250 millions d'habitants et 25 Etats indépendants, sembleraient être dignes d'une plus grande considération. De toute évidence, il nous faut tenir compte de cet élément, ainsi que d'autres aspects de l'Organisation et aligner les idées sur les réalités du jour. Créer des critères rationnels pour un changement vaut mieux qu'aborder la révision de la Charte selon un principe *ad hoc*.

38. Aujourd'hui, nous voyons la qualité de la vie sur cette planète dans un équilibre fragile. Nous sentons le besoin, comme les événements récents l'ont montré, d'une coopération internationale et d'une collaboration dans les domaines du commerce, de la réforme monétaire, de la croissance démographique pour apporter un remède à la détérioration du milieu et examiner la question des ressources de la terre ou des mers. Dans ces nouveaux rapports à établir, les pays techniquement avancés doivent être disposés à accepter et à respecter un nouveau code d'éthique et de morale internationale, un code qui assure une plus grande part et une répartition plus équitable et plus rationnelle des fruits du progrès, dans l'intérêt des peuples des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

39. Les années 70 resteront dans l'histoire comme la décennie au cours de laquelle on a mieux su reconnaître quelques-unes des réalités de la vie en ce qui touche au développement.

40. Nous avons vu, avec une déception proche de la consternation, l'élargissement toujours plus grand du fossé entre les pays développés et les pays en voie de développement, le résultat sinistre de la première Décennie des Nations Unies pour le développement et les perspectives sombres de la deuxième, l'effet d'érosion des pressions inflationnistes qui renaissent et les incertitudes du système monétaire international, le fardeau croissant des dettes que supportent les pays en voie de développement.

41. Nous avons vu les luttes de nombreux pays en voie de développement, dans leurs efforts pour s'attaquer aux problèmes nationaux d'ordre économique et social et pour répondre aux besoins; nous avons vu aussi les forces intérieures qui résistent aux changements et les forces extérieures qui exercent une influence néfaste.

42. Nous avons vu combien les pays qui luttent pour améliorer leur situation peuvent être aisément entravés par des désastres naturels : sécheresse, inondations, tremblements de terre ou tourmentes.

43. Nous avons vu comment les préoccupations des pays développés pour leurs propres problèmes détournent leur attention du sort de la vaste majorité des peuples du monde.

44. Nous avons constaté que les réserves alimentaires du monde se trouvent rapidement affectées par des forces sociales et politiques de l'intérieur dans quelques grands pays ainsi que par des changements dans les rapports bilatéraux et les relations commerciales entre ces pays.

45. Nous ne pouvons éviter de dégager quelques conclusions de tout cela : l'avantage considérable des mieux nantis, des pays plus riches, plus techniquement avancés; la contribution limitée qu'apporte une méthode classique d'aborder le développement lorsqu'il s'agit d'exercer une influence substantielle sur les problèmes fondamentaux de la pauvreté et de la réduction du fossé économique; la croissance inévitable de la puissance économique et de l'influence telle qu'elle ressort de l'apparition et de la croissance des sociétés multinationales dont l'influence n'est pas contestée, qui représentent, sur le plan institutionnel, une nouvelle dimension politique dans les affaires économiques du monde et qui fonctionnent, jusqu'ici, en dehors du domaine d'autorité réelle des gouvernements et des institutions internationales.

46. Tout cela marque la nécessité d'un changement réel et fondamental dans les relations économiques internationales entre pays en voie de développement et pays développés, et de la constitution d'une gamme beaucoup plus ample du jeu économique mutuel entre pays en voie de développement.

47. Le Secrétaire général a proposé qu'à cette vingthuitième session de l'Assemblée, nous examinions sérieusement les rapports qu'il y a entre les problèmes véritables que connaît le monde et le cadre institutionnel des Nations Unies, ainsi que l'aptitude de cette organisation à jouer un rôle important dans la solution de ces problèmes. Ainsi qu'il le dit dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation, beaucoup de problèmes globaux d'ordre économique et social d'aujourd'hui étaient à peine esquissés lors de la création de l'Organisation des Nations Unies. Ces problèmes, comme le dit le Secrétaire général, comprennent les problèmes

afférents aux rapports mutuels du développement, du commerce, de la population, des ressources naturelles et du milieu. Nous sommes d'accord avec lui lorsqu'il dit que "les institutions créées en 1945 ne correspondent plus aux besoins présents" [A/9001/Add.1, p.3] et que l'Organisation des Nations Unies, à ce propos et pour d'autres questions, "ne saurait se nourrir de discours solennels exprimant une approbation et un soutien dénués de conviction, de réalisme et de volonté de participation" [ibid.].

48. C'est dans cet esprit, et pleinement consciente que le danger subsiste d'être en-deçà de nos responsabilités véritables, que ma délégation a pris la parole à cette session de l'Assemblée générale.

49. Sous les auspices de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, les pays développés s'étaient engagés à consacrer 1 p. 100 de leur produit national brut aux ressources des pays en voie de développement. Cette promesse n'a pas été complètement respectée, mais nous devons reconnaître que certains pays ont tenu parole.

50. Cependant, nous savons aujourd'hui que, même si l'objectif d'assistance avait été pleinement atteint et si le taux d'accroissement de 6 p. 100 par an des pays en voie de développement était également atteint, le fossé du développement continuerait de s'élargir. Le fait est que le revenu par habitant des pays en voie de développement d'Afrique et d'Asie est de l'ordre de 100 à 120 dollars. Ceci est à peu près égal à l'augmentation annuelle du revenu par habitant des pays développés.

51. On peut aisément déduire de cela que les masses du tiers monde ne peuvent espérer voir même un début de réalisation de leurs aspirations dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il est ainsi évident et mathématiquement prouvé qu'il y a quelque chose de faux dans cette idée que l'aide de type classique peut permettre de résoudre les problèmes du déséquilibre dangereux entre nations pauvres et nations riches.

52. L'autre attitude à l'égard de l'assistance, suggérée par l'Union soviétique, est que 10 p. 100 de la réduction des dépenses afférentes aux armements devraient être utilisées pour assister les pays en voie de développement [A/L.701/Rev. I]. Mais, tandis que cette question est en voie d'examen, nous pourrions peut-être examiner d'autres possibilités. Par exemple, nous suggérons que même si les intérêts de la dette étrangère des pays en voie de développement étaient abandonnés par les pays créanciers cela réduirait dans une bonne mesure le fardeau de la dette.

53. Cessons de nous leurrer et de leurrer les autres en croyant que, par l'aide seule, nous pouvons résoudre ce problème. La réponse est claire : c'est le commerce, et non pas l'aide, qui doit être le moyen d'établir un système économique international équitable. Les nations développées doivent nous payer davantage nos produits de base et nous donner accès à leurs marchés pour les produits manufacturés que nous fabriquons. L'éminent président Nyerere, la République-Unie de Tanzanie, a souligné qu'alors que 8 ou 10 balles de coton pouvaient, il y a 20 ans, permettre d'acheter un tracteur il faut aujourd'hui quelque 25 balles du même produit pour acheter seulement le moteur de ce tracteur. Cette situation peut également être mise en relief pour le sisal,

les bananes, etc. le président Mobutu, du Zaïre, a indiqué que le prix du caoutchouc est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était il y a 20 ans et nous connaissons bien tous l'augmentation du prix des pneus au cours de la même période.

54. Si nous songeons vraiment au problème d'amélioration du niveau de vie des pauvres dans le monde, si nous envisageons non moins sérieusement le danger qui existe dans les bidonvilles ou aux frontières de tous les pays où des bombes humaines à retardement, les pauvres, vont de minute en minute vers l'explosion avec un désespoir inspiré par une vie sans avenir, nous devons nous mettre très sérieusement au travail en cette assemblée même, afin d'élaborer un système qui établira un juste rapport entre le prix des bananes, du coton, du caoutchouc, etc. et le prix des machines, des tracteurs, des camions, des automobiles, afin d'établir un lien entre les deux types de produits, de telle façon que les deux catégories verront leurs prix augmenter ou baisser en même temps. Ce qu'il nous faut, c'est une formule qui serve de base à ce rapport nouveau et à l'établissement d'indices appropriés pour mesurer et guider les éléments fondamentaux.

55. Une telle tâche dépasse-t-elle les possibilités de cette organisation internationale? En fait, il s'agit d'une tâche urgente d'importance vitale. Mais reconnaissez-vous que la chose, pour l'instant, va au-delà de la volonté de cette organisation et de ses Membres? Mon pays propose que les Nations Unies s'engagent fermement, dès la présente session, à ce que le Conseil économique et social, en coopération avec la CNUCED, s'occupe de ce problème de façon collective. Ma délégation présentera en commission une résolution proposant qu'une équipe de choc soit constituée pour établir un tel système et examiner toutes les incidences monétaires et autres que cela comporte². De toute évidence, il n'est pas au-delà de la compétence ou du désir de cette organisation internationale fondée sur de grandes espérances, d'établir un rapport entre l'effort du travailleur dans les champs de canne à sucre et le travail d'un ouvrier dans les usines d'un pays au climat plus tempéré. Le fait est qu'il n'y a maintenant aucun rapport juste ou équitable entre les prix artificiels manipulés par quelques malheureux et les millions qui produisent ces marchandises tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement.

56. Il y a quelques jours, le Secrétaire d'Etat M. Kissinger demandait aux gouvernements des pays d'Amérique latine de se joindre aux Etats-Unis dans un nouveau dialogue. Nous nous félicitons de cette invitation et nous avons salué sa remarque quand il a dit en substance: nous ne croyons pas qu'une institution quelconque ou un accord du type d'un traité soit au-delà de tout examen et de toute révision. Permettez-moi d'appliquer cette attitude nouvelle, qui autorise l'espoir en politique internationale, à l'état de choses existant, car c'est l'une des expressions les plus importantes de la politique internationale des Etats-Unis au cours de cette décennie, placée dans le contexte du respect traditionnel de mon pays pour le caractère sacré des contrats, c'est la façon de donner à notre opinion l'expression d'un besoin de compréhension du fait que dans les questions de traités et d'accords la révision est un processus inévitable et naturel de l'histoire. Il tient compte de la réalité du présent et du changement de structure des relations internationales, ainsi que du respect croissant de la souveraineté de toutes les nations.

² Distribué ultérieurement sous la cote A/C.2/L.1297.

57. L'application de ce principe touche également la structure et la forme de l'ensemble des institutions internationales constituées au cours de ces 28 dernières années. A titre d'exemple, je citerai le besoin urgent de réformer le système monétaire international, et cette nécessité ne fait plus aujourd'hui aucun doute. Mais ce qui fait un doute, c'est la question de savoir si cette réforme, lorsqu'elle viendra, sera véritablement réaliste ou efficace. De toute évidence, ici comme ailleurs, les pays développés n'ont pas été disposés à se soumettre suffisamment à la juridiction d'un organe international constitué par voie d'élections. Permettez-moi d'espérer que les remarques de M. Kissinger, par lesquelles il nous a proposé, à nous, ses voisins d'Amérique latine, "une amitié fondée sur l'égalité et un respect de la dignité mutuelle", porteront leurs fruits. Le Secrétaire d'Etat avait raison de dire que de telles relations sont nécessaires pour nous tous et qu'à son sens elles étaient nécessaires également pour le reste du monde. La réforme, dans le cas du système monétaire, doit, selon le même principe, comporter une participation plus réelle à la prise de décisions par les pays en voie de développement, notamment en assurant par cette voie une bonne représentation de ces pays dans les organes appropriés.

58. La réforme doit également signifier l'introduction plus efficace de la notion de développement dans le système monétaire international. L'exigence urgente de l'époque d'après-guerre était que soit établi un régime de contrôle et un code de comportement dans le domaine monétaire. Aujourd'hui, nous devons aller vers une recherche réaliste du développement au sens le plus large du terme. La réforme doit englober l'association des réserves, les droits spéciaux de tirage et un système permettant un plus grand courant de ressources entre pays développés et pays en voie de développement. Nous demandons que l'on réfléchisse davantage aux propositions qu'avec d'autres nous avons faites, à la réunion conjointe récente du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Nairobi, pour qu'un type nouveau de prêts soit instauré avec des intérêts plus faibles par cette institution.

59. Plusieurs orateurs ont fait allusion à la récente réunion à Alger des nations non alignées³. Je suis très fier de la contribution faite par mon pays en cette occasion unique. J'ai été particulièrement heureux de voir plus de 70 grandes nations, dans bien des cas représentées par leur chef d'Etat, de l'Afghanistan au Zaïre, concentrer tant d'énergie et de réflexion à des questions économiques et sociales. Dans ces domaines, il semble qu'il n'y ait pas de place pour la détente; l'effet ne s'en fait pas sentir et c'est précisément dans ces domaines que les nations pauvres ont besoin de respect et le monde d'une compréhension nouvelle. La raison même qui a fait naître le groupe non aligné était que le monde était devenu conscient du désastre total qui pourrait nous envahir si les sens communs ne l'emportait pas. La chose semble moins effrayante aujourd'hui qu'il y a une dizaine ou une vingtaine d'années, et cela est dû en grande partie aux efforts des pionniers du mouvement non aligné, mais la diffusion du terrorisme, la haine abominable qui se cache dans les ghettos du monde, derrière les visages qui sourient ou ne sourient pas, exigent que l'on comprenne qu'il faut établir un moyen constructif d'agir dans les domaines

économique et social. Ne pas le faire nous condamne à ne pas saisir la grande chance du moment et, en outre, fera de nous des gens qui se rendraient coupables d'un flirt frivole avec l'histoire.

60. L'Organisation des Nations Unies a été conçue par des idéalistes. Nous ne nous excusons pas de suivre cette voie, mais c'est un idéalisme qui n'est limité que par la volonté de chacun de mener à bien les engagements précis, petits ou grands, qu'il a pris dans le cadre de ses moyens.

61. En tant que petit pays, nous n'avons pas d'excuses à faire parce que nous nous occupons davantage des gens que des biens. Nous pensons que les nations, grandes ou petites, ne doivent pas accorder plus d'importance à la balance des paiements qu'à la balance des souffrances humaines. La représentation mathématique traditionnelle, telle que le produit national brut, n'a souvent aucun sens si l'on songe à la faim ou à l'absence d'habitat. Nous irons plus loin et dirons que c'est être bien myope que de négliger le développement social qui est l'objet principal du développement économique. C'est cette idée qui s'est révélée clairement dans un bref passage du discours inaugural du Premier Ministre de la Jamaïque devant cette assemblée, il y a un an. Permettez-moi de le citer:

"Je suis convaincu que le problème du logement est appelé à devenir le domaine le plus important des préoccupations et des efforts du monde. Il me semble qu'en l'absence d'un logement décent, tout ce que nous cherchons à planifier et à réaliser est frustré et anéanti par la réalité brutale de la vie dans les bidonvilles. J'estime que la plus grande partie de l'éducation est perdue pour un enfant qui revient de l'école pour partager une seule chambre avec ses frères, ses sœurs et ses parents. Je suis convaincu que beaucoup des hostilités et des tensions qui entravent le processus économique peuvent être attribuées, du moins en partie, à ce problème. C'est pourquoi je voudrais suggérer que la communauté internationale se penche sur la mise au point d'un plan mondial de l'habitat. Je suis heureux de voir que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement a pris note de ce problème et a demandé que soit appuyé le fonds de l'habitat qui a été proposé à cette conférence. Je propose que l'on étudie des formules qui permettraient d'assurer que des fonds destinés au logement deviennent un élément normal et planifié, partout où s'effectuent des investissements de capitaux⁴."

62. A l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, la Jamaïque a joué un rôle particulièrement actif dans le domaine du milieu humain, car nous croyons que, grâce au programme de l'environnement, il existe une possibilité d'aborder plus à fond le cœur même de la question du développement. Nous avons relevé le besoin de voir l'être humain au cœur même du problème de l'environnement. C'est pourquoi nous demandons instamment que les idées et les priorités arrêtées à la première réunion du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement tenue à Genève, au mois de juin dernier, soient poursuivies et que l'on s'occupe notamment des

³ Quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973.

⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Séances plénières*, 2049^e séance, par. 56.

projets concernant la santé, l'habitat et les installations mises à la disposition de l'homme.

63. Mon pays demande qu'on veuille bien lui pardonner de revenir constamment à l'idée qu'au cœur de tous nos efforts se trouve l'amélioration de la qualité de vie de l'être humain. Nous avons déjà vu comment les statistiques nationales peuvent n'avoir guère de rapport avec ce thème central. Également, nous avons constaté que dans l'établissement du développement économique on ne saurait davantage négliger le facteur social.

64. A la suite de l'initiative de la Jamaïque à la vingt-septième session, l'Assemblée avait adopté des résolutions portant sur des dispositions institutionnelles et financières pour le logement et les groupements humains. Nous savons à quelles considérations on s'est livré à propos de ces résolutions de l'Assemblée. Nous notons toutefois avec regret la suite illusoire donnée à ces résolutions et nous souleverons la question devant l'instance appropriée.

65. Mon gouvernement continue de noter avec regret la faible priorité accordée à ce secteur dans le système des Nations Unies. Nous avons été encouragés par le fait que la Banque mondiale s'est engagée à allouer des fonds importants au secteur du logement et des établissements humains relevant de ses activités. Nous espérons que la question de l'établissement de nouveaux critères réalistes pour déterminer les taux d'intérêts et la possibilité de prêts à faible intérêt dans ce même secteur recevra le traitement urgent et l'attention qu'elle mérite. De plus, nous espérons qu'un sens nouveau de la morale internationale et d'engagement financier se dégagera, de la part des pays développés, et que l'action fondée sur cette reconnaissance par la Banque mondiale des rapports étroits existant entre le développement économique et les problèmes sociaux tels que l'urbanisation, le chômage, la pauvreté et la condition des établissements humains ne sera pas ignorée. Souvenons-nous que plus la tâche est grande, plus important est le besoin de voir l'effort enraciné au plus profond des convictions humaines. Il est temps pour nous d'établir un nouveau plan de jeu qui reflète la haute priorité qui a été accordée à ce secteur dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], priorité qui fut encore renforcée lorsque ce sujet a pris la première place dans les travaux du Conseil d'administration du programme pour l'environnement. L'échelle des activités entreprises jusqu'ici ne correspond pas du tout à l'immensité du problème. La délégation de la Jamaïque travaillera, en temps voulu, avec les délégations qui ont le même sentiment qu'elle, dans un effort pour tenter d'accélérer et de donner un élan nouveau aux activités dans ce secteur, et d'assurer la pleine satisfaction des pays en voie de développement à tout nouveau mécanisme que l'on instituerait dans le cadre du système des Nations Unies.

66. C'est parce que mon petit pays, la Jamaïque, n'a jamais fléchi dans son appui à l'égard des Nations Unies en tant que principal dépositaire des espérances des peuples du monde, que nous ne pouvons passer sous silence une phrase fort malencontreuse émanant d'une source très éminente; il s'agit du fait que les non-alignés "prennent de plus en plus les caractéristiques d'un bloc, l'alignement des non-alignés". Si ce n'est pas là une incompréhension un peu naïve de

l'histoire et de la nature de ce grand mouvement sans cesse croissant pour le maintien de la paix, ce pourrait être simplement une description délibérément fautive et calculée du rôle de ce grand mouvement. Nous ne sommes pas un bloc. Par définition, nous sommes opposés aux blocs. Nous n'avons jamais formé un bloc et nous persistons à opposer une résistance solennelle à toute incitation à nous joindre à un bloc.

67. En tant que petite nation pauvre, notre force repose moins dans la menace d'exercer la puissance contre autrui que dans l'aptitude à demeurer objectifs et francs tant envers nos amis qu'envers tous ceux qui veulent se qualifier autrement. C'est dans cette tradition de franchise que ma délégation fait état, avec une profonde tristesse du tournant malheureux qu'ont pris les événements au Moyen-Orient. Nous avons toujours espéré — et nous continuons de le faire — que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité constituerait dans son ensemble la base d'espoir pour une paix véritable et durable dans cette région. En conséquence, la Jamaïque demande un cessez-le-feu immédiat et une amorce de négociations, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui, nous le répétons, est le seul espoir de paix au Moyen-Orient.

68. Nous croyons également qu'à moins que nous ne suivions les inspirations de notre conscience collective et un peu moins la rhétorique et l'hypocrisie, beaucoup d'autres conflits surgiront et persisteront aux dépens de vies innocentes. Il y a quelques jours, dans cette salle même, nous avons vu le spectacle navrant d'une petite bande de gens qui prétendent représenter les habitants de l'Afrique du Sud, honteusement soutenus par une mince minorité de cette organisation, présentant des arguments juridiques quant à leur droit à la liberté de parole. L'énoncé de ce droit sonne bien creux dans la bouche de représentants d'un régime raciste dont la caractéristique la plus connue est le refus de ce même droit à des millions d'êtres humains qui constituent la majorité dans leur propre pays. Cette équipe éhontée continuera à faire preuve de cette hypocrisie massive aussi longtemps qu'elle obtiendra l'encouragement des quelques défenseurs qui subsistent au sein de l'Organisation et qui, par leur soutien, font naître des doutes graves quant à l'attitude morale de l'Organisation même.

69. C'est dans ce contexte et en un moment où les bombes font pleuvoir la mort, où le sang coule comme une mer rouge que je lance cet avertissement solennel. La guerre est causée par des ruptures d'engagements de bonne foi, par l'abandon des principes et du code de morale.

70. Comment pouvons-nous nous absoudre et ne pas nous blâmer, nous qui sommes tranquillement assis tandis que les bandits brutaux de l'Afrique du Sud, qui exigent ici la liberté de parole, refusent de donner suite à la décision de la Cour internationale de Justice qui leur demande de libérer la Namibie? C'est cet organe qui, une résolution après l'autre, conformément à une décision juridique de cette haute Cour a établi les instruments pour la libération et le gouvernement légitime du peuple de la Namibie. Mais nous n'avons pas la volonté d'appliquer cette décision. Il y a bien des régions du monde qui connaissent des différends qui nous sont soumis et où il existe deux opinions à trancher, même si elles sont évaluées de façon diverse. Dans le cas de la Namibie, il n'y a qu'un exemple unique irréfutable,

d'injustice — celui de l'Afrique du Sud. Celle-ci n'a pas le droit de s'occuper de la Namibie. Il n'y a aucun obstacle juridique à ce que les Nations Unies agissent contre elle. La chose eût été indéfendable s'il ne s'était agi que d'une agression territoriale. La chose serait plus répréhensible encore s'il s'agissait simplement de l'extension du mal qui a consisté pour l'Afrique du Sud à annexer des biens et des gens à la façon des colonialistes de type classique. Mais cela va plus loin; la conscience du monde est torturée par les pratiques avilissantes qu'impose au peuple de la Namibie cette abomination raciste qui est appuyée ici par quelques amis qui soutiennent un droit juridique théorique à la liberté de parole.

71. La conscience du monde s'élève aujourd'hui, au nom de ceux qui meurent en ce moment sur le champ de bataille du mal, pour que cette assemblée demande au Conseil de sécurité d'agir dès maintenant.

72. Notre espoir de paix est que nous demandions au Conseil de sécurité, premièrement d'exiger que l'Afrique du Sud abandonne l'administration de la Namibie, où que l'on exerce contre elle la force pour la contraindre à se plier à la loi; deuxièmement, de protéger le Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui a été créé pour administrer la Namibie et rendre à son peuple le droit à la liberté qui est un don de Dieu.

73. Au nom de mon petit pays, la Jamaïque, je demande à chacun d'entre vous s'il est déterminé à exiger que les Nations Unies fassent preuve d'une volonté commune et fassent honneur à leur propre mandat.

74. De jeunes vies précieuses sont sacrifiées au moment même où nous parlons ici et nous lançent cet avertissement : si vous ne maintenez pas le droit, vos fils mourront sous la loi de la force.

75. La dureté de cette vérité se manifeste déjà en d'autres parties d'Afrique. La Jamaïque et le reste du monde libre saluent les combattants de la liberté en Afrique du Sud, en Angola, au Mozambique et en Guinée-Bissau. Nous saluons les vaillants libérateurs de la Guinée-Bissau, la plus jeune de nos nations, qui rappellent la lutte pour la liberté dans les Etats-Unis d'Amérique et ailleurs en un temps où les hommes croyaient à cette expression : "La liberté ou la mort". Mon pays a été le premier à reconnaître dans le nouveau monde la Guinée-Bissau.

76. Ma délégation croit que l'objet premier de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix, et non d'arrêter la guerre. Nous croyons que ce grand organe international a déjà beaucoup fait et mérite la reconnaissance du monde. Mais le maintien de la paix exige que nous soyons constamment aux aguets pour défendre nos principes et appliquer nos résolutions. Il est aujourd'hui des régions en Amérique latine qui ne sont pas encore en état de guerre, mais qui sont très loin de connaître une atmosphère de paix. Je songe notamment au minuscule territoire de Bêlize. Le Royaume-Uni a promis l'indépendance à Bêlize. Mais la crainte d'accepter cette liberté méritée naît de la crainte d'une invasion au moment même où l'indépendance serait acquise. Permettez-moi de prier que nous prenions ici des mesures fortes et opportunes, que chacun comprenne, pour empêcher que le recours à la force ne sème les germes de la

guerre et de l'oppression dans cette région par ailleurs pacifique.

77. Jamais mon pays, la Jamaïque, n'a perdu sa confiance en l'influence pour le bien qui existe à l'Organisation des Nations Unies. Les espérances de l'humanité sont entre nos mains. Pouvons-nous avoir le courage de faire ce dont nous saurons gré les générations futures? Chaque instant d'indécision, d'hésitation ou de désobéissance aux ordres de notre conscience, tout sacrifice de principe sur l'autel de la commodité, chaque mort vaine dans le ghetto ou sur le champ de bataille du mal en appelle à nous. Nous ne pouvons plus nous offrir le luxe de temporiser.

78. M. EL-ZAYYAT (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Comme nous sommes déterminés à ne pas négliger nos devoirs et nos responsabilités sur le plan international même au moment où nous accomplissons le plus sacré de nos devoirs nationaux — le combat pour notre intégrité territoriale et pour notre liberté —, nous avons décidé de prendre part, comme prévu, à la discussion générale de l'Assemblée.

79. Cependant, on comprendra que je vais laisser à la délégation égyptienne le soin d'exposer dans les diverses commissions le point de vue de l'Egypte sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

80. Tout d'abord, Monsieur le Président, je crois qu'il est de bon augure que l'Assemblée générale soit présidée par vous — un homme qui, en sa qualité de représentant de l'Equateur, a toujours vaillamment combattu pour toutes les valeurs pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies a été créée et pour lesquelles l'Egypte combat à l'heure actuelle.

81. Si l'Organisation des Nations Unies a été créée afin que le droit prime la violence et afin que la Charte des Nations Unies et les décisions et résolutions de l'ONU, plutôt que les diktats de la puissance et de la violence, soient la clef des règlements, alors l'Egypte et la Syrie se battent aujourd'hui pour l'Organisation des Nations Unies.

82. Nous continuons de respecter la Charte, les résolutions des Nations Unies et leurs décisions, et de nous considérer comme liés par elles. Mais nous refusons de recevoir des ordres; nous refusons d'être soumis à une longue occupation; et nous refusons de rester sous occupation. Nous luttons non point parce que nous sommes garantis du succès, mais parce que nous n'avons pas d'autre choix que la lutte. C'est notre devoir national. C'est le seul diktat auquel nous obéissons et auquel nous obéissons.

83. Si l'Organisation des Nations Unies a été créée également pour défendre les droits de l'homme, je pense alors que l'occasion est excellente pour faire connaître aux nations ici unies les vils crimes le plus récemment commis contre les droits de l'homme. Ce matin, j'ai reçu de mon gouvernement le renseignement suivant : à la suite de l'attaque de l'aviation israélienne contre Port-Saïd et d'autres villes du delta égyptien — l'une des régions les plus peuplées du monde — et contre les faubourgs du Caire, 307 personnes ont été tuées ou blessées. Quelques heures plus tard — exactement à 14 h 15 — le nombre des victimes atteignait 500 personnes tuées et assassinées.

84. Il en résulte que notre moral est en hausse, que notre colère croît. Notre détermination de mettre fin à cette politique de brigandage et d'anarchie est plus forte encore.

85. Voilà la contribution de l'Égypte à la discussion générale de cette année.

86. M. GANAO (Congo) : Il y a 10 ans, le 2 octobre 1963, je m'adressais pour la première fois à l'Assemblée générale des Nations Unies du haut de cette même tribune⁵. J'avais alors la double mission historique de déclarer à la face du monde que la révolution congolaise était l'expression de la volonté unanime de tout un peuple décidé à vivre libre, seul maître de son destin, et d'exposer les points de vue de mon gouvernement sur les grands problèmes internationaux qui nous divisaient et dont la plupart continuent, hélas ! d'opposer les Membres de notre organisation.

87. Aujourd'hui, en revenant devant vous, je suis heureux et fier de dire que la révolution congolaise a survécu à toutes les prophéties de mauvais augure — elle vient d'ailleurs de célébrer avec éclat son dixième anniversaire —, qu'elle a surmonté les nombreux obstacles que l'impérialisme et la réaction intérieure ont dressés sur son chemin et qu'elle se porte très bien. Son chef, le commandant Marien Ngouabi, la conduit avec une détermination et une clairvoyance qui n'ont d'égale que la farouche volonté du peuple congolais de vivre seul, libre, dans la paix avec tous.

88. Aujourd'hui, je suis heureux de relever que l'injustice grossière dont avait été longtemps victime la République populaire de Chine a été réparée et que le grand peuple chinois est maintenant en mesure de mettre sa grande sagesse et sa riche expérience au service du monde et de la paix, dans une coopération franche et sincère dont nous ne pouvons tous que nous féliciter.

89. Aujourd'hui, je salue avec une réelle satisfaction l'admission simultanée de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande au sein de l'Organisation. Cet événement historique vient battre en brèche les thèses erronées qui ont prévalu jusqu'à l'an dernier. Je salue chaleureusement les représentants de ces deux pays, ainsi que ceux de l'Etat des Bahamas, qui viennent d'être admis à siéger parmi nous.

90. Aujourd'hui, j'enregistre avec bonheur que le peuple lao, longtemps plongé dans le cauchemar de la guerre et de la division, s'achemine enfin, progressivement, vers une existence normale, même si les forces du mal s'emploient encore — en vain d'ailleurs — à s'opposer au verdict de l'histoire.

91. Aujourd'hui, j'acclame une fois de plus l'éclatante victoire de l'héroïque peuple vietnamien, matérialisée par la signature de l'accord de cessez-le-feu intervenu au début de cette année à Paris⁶. Il revient maintenant à l'Organisation des Nations Unies le devoir d'exiger que cet accord, constamment violé par l'administration de Saïgon, toujours encouragé par l'impérialisme américain, soit strictement respecté. Le peuple vietnamien a droit, comme tous les

autres peuples de ce monde, à une existence libre, à une vie normale et à des institutions de son choix.

92. Malheureusement, à peine le brasier vietnamien faiblissait-il que l'impérialisme américain en allumait un autre au Cambodge. Mais là aussi, sous la direction éclairée du Samdech Norodom Sihanouk, le vaillant peuple khmer donne tous les jours la preuve que les traîtres à la patrie ne peuvent que subir, le moment venu, le châtement qu'ils méritent. Les délégués présents dans cette enceinte savent que le Front d'union nationale du Kampuchea contrôle les neuf dixièmes du territoire national cambodgien.

93. Vous savez également que la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui vient de se tenir à Alger, a fait une démarche historique en exigeant que le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, présidé par le Samdech Norodom Sihanouk, soit rétabli dans ses droits à l'Organisation des Nations Unies et dans les autres organisations internationales comme le seul et légitime gouvernement représentant le peuple cambodgien. La République populaire du Congo approuve pleinement cette démarche que les Nations Unies ont le devoir de faire aboutir, car elle seule permettra de ramener la paix dans cette région d'Asie.

94. Toujours en Asie, la situation en Corée tarde à évoluer. Il ne faut surtout pas que les fragments de la mosaïque, par leur éclat, nous empêchent de discerner ce problème dans sa totalité. Sans doute, le statut d'observateur, après une laborieuse quête, vient d'être accordé à la Corée du Nord; mais le devoir qui s'impose à l'Organisation est d'aider ce pays, qui pâtit si cruellement des interventions étrangères dans sa vie politique, à réaliser sa réunification par des voies pacifiques et en dehors de toute influence extérieure.

95. Aujourd'hui, fait plus dramatique encore, Israël s'entête à vouloir rejeter, lui aussi, le verdict de l'histoire. Cet entêtement, vous le savez, a conduit déjà en 1967 à la situation que vous connaissez, qui elle-même vient d'engendrer les graves événements dont le Moyen-Orient est le théâtre depuis moins d'une semaine. Nous ne voulons pas nous adresser à un pays qui refuse systématiquement d'exécuter la volonté unanime de la communauté internationale. Nous voulons plutôt dire à ceux qui soutiennent l'Etat sioniste d'Israël que le moment est certainement venu pour eux de réviser leurs calculs car demain, c'est sans aucun doute Israël lui-même qui leur fera le reproche de l'avoir emprisonné dans des illusions aujourd'hui plus que dépassées. Nous voulons également demander aux pays arabes frères s'il n'est pas temps d'oublier ce qui peut les diviser, pour conjuguer leurs efforts contre un ennemi qui humilie toute la nation arabe et qui nous nargue tous.

96. De nombreux pays du tiers monde ont déjà réalisé le danger que représente la politique expansionniste et arrogante d'Israël et mettent fin à leurs rapports avec l'Etat sioniste, répondant d'ailleurs ainsi à l'appel de nos frères arabes qui considèrent, à juste titre, cet acte comme un minimum. Nous voulons espérer que les pays avoisinant la zone des combats comprendront que l'heure a sonné pour eux d'assumer leurs responsabilités — nous dirions toutes leurs responsabilités — en apportant à l'Égypte et à la Syrie

⁵ *Ibid.*, dix-huitième session, Séances plénières, 1224^e séance.

⁶ Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet Nam, signé à Paris le 27 janvier 1973.

agressées l'assistance concrète dont elles ont le plus grand besoin en ce moment.

97. La République populaire du Congo, quant à elle, fidèle aux principes fondamentaux de sa politique, a rompu toutes relations avec Israël, sans la moindre pression de qui que ce soit, sans calcul aucun. Nous sommes aux côtés du vaillant peuple palestinien en lutte; nous soutenons pleinement les pays frères d'Égypte et de Syrie qui se battent courageusement pour rétablir leur intégrité territoriale car pour nous, l'un des principes les plus intolérables et les plus inadmissibles de nos temps demeurera l'acquisition de territoires par la force, ce qui du reste n'est qu'une forme moderne de colonisation. Et la colonisation nous ramène tout naturellement en Afrique.

98. La colonisation est certes un phénomène historique que rien ne justifie et que rien ne justifiera jamais, par conséquent un phénomène condamnable de tout temps. Mais la colonisation est aussi un fait de l'histoire. Et c'est parce que nous nous trouvons en présence d'un fait de l'histoire que vous comprendrez que dans ce domaine précis le président Marien Ngouabi attachera volontairement beaucoup plus d'importance à ce qui se passe qu'à ce qui s'est passé.

99. Ce qui se passe, c'est que les anciennes puissances coloniales, soucieuses de conserver des avantages injustement acquis, perpétuent, sous des formes plus subtiles, leur domination sur les nouveaux Etats indépendants.

100. Ce qui se passe aussi, c'est que de grandes puissances, guidées par des intérêts égoïstes, veulent satelliser les petits pays.

101. Dans l'un comme dans l'autre cas, nous nous trouvons en face du néo-colonialisme, tout aussi mauvais, inhumain, méprisable et condamnable que le colonialisme tout court.

102. Ce qui se passe enfin, c'est qu'en dépit de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, vieille bientôt de 13 ans, il subsiste encore des colonies en Afrique — leur chapelet n'a été que trop réitéré ici pour que nous y revenions. Et le pays qui s'entête à perpétuer ce phénomène, vous le connaissez suffisamment pour que nous ne lui fassions pas l'honneur de le nommer ici.

103. En République populaire du Congo, nous ne sommes pas des racistes et nous espérons n'avoir jamais un jour à répondre à d'abominables actes de racisme par d'autres actes de racisme tout aussi détestables. Mais nous savons aussi que toute patience a ses limites. C'est pour cela qu'il est urgent que la communauté internationale invite ce petit pays — et surtout ceux qui le soutiennent — à se ranger du côté de l'histoire avant que ne soient gravement compromises les chances de l'humanité de vivre en parfaite harmonie, sans distinction de race ou de religion.

104. Les méthodes utilisées par le dernier des colonisateurs en Afrique sont fort bien connues de nous tous. Leur panoplie vient d'être complétée par les attentats individuels visant les personnalités. C'est dans ce cadre que se placent les lâches assassinats perpétrés contre les illustres fils de

l'Afrique qu'ont été et que demeurent Amílcar Cabral, José Mário Mondlane et Amílcar Cabral. Ces assassinats ont été d'ailleurs que renforcer d'une part le mépris et la haine de l'Afrique entière, et d'autre part la détermination des combattants de la liberté dans leur lutte.

105. Vous connaissez le drame que vivent quotidiennement les populations des territoires sous domination coloniale. De nombreux documents s'y rapportant sont à la disposition de chacune de nos délégations. Les massacres du Mozambique ont été décrits dans les moindres détails par M. Marcelino dos Santos et le révérend Hastings. L'exploitation forcenée et systématique des richesses de l'Angola est connue de nous tous. J'ai rapproché à dessein ces deux aspects, pour montrer avec quelle agressivité, quelle cruauté et quel cynisme le colonialisme s'emploie à détruire dans les pays qu'il domine les deux éléments essentiels à la vie d'une nation, à savoir l'homme et la nature.

106. Dès lors, mon gouvernement estime que les discours les mieux pensés et les plus sincères ne changeront rien à la situation. Ce sont des actes qu'il faut. L'occasion est unique. Elle vient de nous être offerte par la Guinée-Bissau. Le pays d'Amílcar Cabral vient en effet de remporter sur l'oppresser une victoire éclatante que nous ne devons pas que saluer, mais que nous avons l'impérieux devoir de consolider. Si les Nations Unies veulent réellement décoloniser, en conformité avec leur propre Charte, que la Guinée-Bissau soit alors immédiatement admise à siéger ici, sans débat même, car je ne pense pas qu'il existe un pays Membre qui ait reçu mandat du peuple de Guinée-Bissau pour le représenter ici. Une telle décision, en même temps qu'elle serait strictement conforme aux principes et s'inscrirait parfaitement dans le cadre des objectifs poursuivis par l'Organisation, serait un grand stimulant pour les combattants de l'Angola et du Mozambique et un avertissement sérieux aux racistes de Rhodésie et d'Afrique du Sud.

107. Sur la situation en Rhodésie et en Namibie, sur la politique d'*apartheid* d'Afrique du Sud, tout a été dit, et c'est peut-être la seule façon de le dire qui a changé. C'est pour cela que, là aussi, mon gouvernement estime que les Nations Unies devraient poser des actes concrets et demander aux puissances occidentales de choisir entre leurs intérêts égoïstes et ceux de toute la communauté internationale.

108. Qu'il me soit permis, du haut de cette tribune, d'assurer une fois de plus les peuples de Palestine, de Guinée-Bissau, d'Angola, du Mozambique et tous ceux qui luttent les armes à la main, du soutien total et inconditionnel du peuple congolais. Nous les soutenons parce que les causes pour lesquelles ils se battent sont justes et parce qu'il n'y a pas de paix sans justice, même s'il y a détente.

109. Nous vivons en effet une étape exaltante où l'accélération de l'histoire nous permet de constater chaque jour des modifications non négligeables dans le panorama international. A la décennie des affrontements idéologiques dominée par les neiges de la guerre froide succède désormais, nous dit-on avec une tranquille assurance, une phase dite de réalisme politique et de détente internationale. Mon pays, à l'instar de beaucoup d'autres Etats du tiers monde, ne peut qu'applaudir l'avènement de cette ère nouvelle, de cet âge d'or qu'on nous promet, car nous avons besoin de

paix pour édifier chez nous une société digne et heureuse, pour nous pencher avec plus d'efficacité sur les épineux problèmes du bien-être de nos masses laborieuses. Mais existe-t-il en vérité une paix sans liberté? Ma délégation aimerait inviter tout un chacun sans vaine passion, sans démagogie aucune mais en toute objectivité à se pencher sur ce concept de détente qui, s'il est historiquement justifié, doit toutefois se charger d'un contenu plus réel si l'on veut tant soit peu accroître sa crédibilité auprès des "damnés de la terre". La vingt-huitième session a été placée par plusieurs orateurs sous le signe de la détente. La détente apparaît donc comme le "maître mot" qui doit inspirer chacune de nos délégations tout au long de nos travaux. Je suis de ceux qui répugnent à utiliser cette tribune à des fins de stérile polémique. Mais, comme je l'ai souligné plus haut, le bon sens est conduit à s'inspirer des faits vécus dans leur quotidienneté pour éclairer d'une lumière salubre cette notion de détente à laquelle aspirent légitimement les peuples pacifiques. Ce concept de détente, jeté à tous vents, qui, à en croire les acclamations qui ponctuent sa naissance, n'a aucun ennemi, risque cependant de demeurer un mauvais outil d'analyse si, réduit au rôle de privilège d'une minorité — la minorité des tout-puissants — il se voit détourné de son objectif suprême qui est de renforcer le commun dessein des peuples visant à organiser les forces vives de notre planète pour servir sans discrimination aucune l'entente, l'amitié, la justice, la paix et le progrès de l'humanité. En tous les cas, imposée du sommet de la pyramide sans tenir le moindre compte d'autres éléments qui n'en constituent pas moins la clef de l'explication de la conjoncture internationale, la détente court le grave risque de connaître une brève et tragique carrière car, dans notre monde d'aujourd'hui, il n'est plus possible de feindre d'ignorer l'irruption dans l'arène internationale du tiers monde, longtemps méprisé et exploité.

110. Mon propos, j'en suis conscient, peut paraître rompre une certaine uniformité entretenue par notre coupable passivité, mais nous savons tous quelles fâcheuses conséquences peut développer le vide imputable au manque de perspicacité et à l'indécision des peuples pacifiques. Il est donc plus que jamais nécessaire que toutes les nations apportent leur appui à une politique de détente dont les contours et le contenu doivent être clairement définis ici afin, par ailleurs, d'éviter de réduire l'ONU au rôle humiliant de témoin lointain et méprisé. Nous ne gagnerions rien à vouloir fermer les yeux sur les brutales réalités qui constituent, hélas, pour longtemps encore, la toile de fond de notre monde. Pour nous, le réalisme politique véritable est celui qui se fixe pour but de combattre l'impérialisme et ses appendices, celui qui consiste à soutenir sans équivoque la restauration des droits souverains et d'autogouvernement au profit de tous les peuples et singulièrement des peuples qui ploient encore sous le poids des fers du colonialisme et du racisme; le réalisme politique digne d'être pris en attentive considération est celui qui inscrit dans son programme, en lettres d'or, le droit des peuples à fixer leur propre destin, à disposer souverainement de leurs ressources naturelles, la faculté imprescriptible des peuples à se doter de tel régime de leur choix et leur droit inexpugnable de déterminer en toute liberté leurs alliances.

111. Le concept de la détente nous fait tout naturellement penser à la paix, et aussi à la guerre. Et comme vous le savez, de nos jours, la guerre se fait avec des armes de plus en plus

meurtrières et perfectionnées que les pays sous-équipés, fort heureusement encore, ou malheureusement bientôt, ne possèdent pas et dont ils n'auraient probablement pas besoin de se doter si les grandes puissances mettaient un peu plus de sincérité et de bonne foi dans leurs intentions. Nous demandons que l'on soit plus clair lorsqu'on parle de désarmement. Pour nous, les pays longtemps opprimés et exploités, aujourd'hui encore exposés à toutes sortes d'interventions et d'agressions ont le droit de se défendre.

112. Si un dialogue plus franc pouvait se nouer autour de la détente et du désarmement, peut-être ferions-nous alors un pas important vers l'indispensable démocratisation des relations internationales. En effet, il devient de plus en plus intolérable que des problèmes importants, dont peuvent à la fois dépendre la vie de l'Organisation et l'avenir de l'humanité continuent de faire l'objet d'une espèce de chasse gardée du club des tout-puissants.

113. La Charte de l'Organisation elle-même doit être revue et adaptée aux conditions nouvelles car nous pensons très sincèrement que le droit de veto par exemple est devenu anachronique et doit disparaître.

114. Il est également urgent que soient redéfinis les rapports entre Etats, pour que cessent les ingérences extérieures de plus en plus ouvertes et de plus en plus insolentes dans les affaires intérieures des nations jeunes. Chaque pays a le droit d'être libre, de concevoir et de conduire lui-même sa politique.

115. Et, comme l'a proclamé la Conférence d'Alger, la souveraineté des Etats sur leur ressources naturelles doit devenir un principe intangible pour tous. Ce problème nous amène à nous pencher sur la situation que nous aurions voulu ne pas évoquer et qui a été créée au Chili par le coup d'Etat réactionnaire du 11 septembre 1973. Nous condamnons énergiquement, et vous l'avez senti tout au long de notre intervention, toute immixtion dans les affaires intérieures d'autres Etats. Et nous n'aurions rien dit sur les événements du Chili si, comme l'avait si bien compris la quatrième Conférence des pays non alignés d'Alger, ce qui se préparait à Santiago et qui a abouti au lâche assassinat du président Salvador Allende n'était pas considéré par le tiers monde comme un vaste complot dirigé contre nous tous. Le président Allende, constitutionnellement élu, a respecté scrupuleusement les institutions et les pratiques démocratiques auxquelles son peuple était profondément attaché. Son crime, son seul crime, c'est d'avoir, hélas, voulu rendre aux Chiliens ce que les compagnies transnationales avaient usurpé.

116. Et aujourd'hui, alors qu'un génocide abominable est organisé au Chili, alors que des diplomates dûment accrédités dans ce pays ont vu leurs immunités grossièrement violées, alors que la démocratie chère au peuple chilien ne devient plus chaque jour que l'ombre d'elle-même, le monde des Nations Unies se complait dans son confort intellectuel. Mais, là aussi, le dernier mot reviendra à l'histoire.

117. C'est à dessein que nous n'aborderons pas en détail les problèmes économiques dans notre intervention. Ce serait vous imposer un exposé de plus, qui ne servirait à rien, d'autant plus qu'il est maintenant nettement établi que, pour s'équiper, les pays en voie de développement doivent

avant tout compter sur eux-mêmes. Je dirai tout simplement que la politique d'aumône doit céder la place à une coopération librement consentie qui s'exerce à l'avantage mutuel des parties contractantes. Nous devons, nous petits pays surtout, travailler au renforcement de l'ONU, et plus particulièrement de ses institutions spécialisées dans les problèmes de développement dont les efforts, en dépit de leurs modestes moyens, viennent si heureusement compléter nos propres initiatives.

118. Voilà donc les quelques réflexions que le commandant Marien Ngouabi, président du Comité central du parti congolais du travail, président de la République populaire du Congo, m'a demandé de soumettre à la méditation de l'auguste assemblée dont, Monsieur le Président, vous dirigez aujourd'hui les débats.

119. Nous voudrions espérer que les délégations ici réunies sauront mettre à profit vos appréciables qualités de juriste et d'humaniste, votre précieuse et longue expérience au service de la communauté internationale, pour assurer aux travaux de cette vingt-huitième session le plein succès que le monde entier en attend.

120. Nous sommes convaincus que tout comme votre prédécesseur, le ministre Trepczyński, à qui nous rendons un vibrant hommage, tout comme notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont le dévouement à la cause de la paix se situe au-dessus de tout éloge, vous n'épargnez aucun effort pour amener les Etats Membres de cette organisation, encore égarés dans les sentiers où les ont conduits des intérêts égoïstes, sordides et dépassés, à se réconcilier avec l'histoire, cette histoire à laquelle aucune nation raisonnable n'a le droit de s'opposer éternellement.

121. M. BOUTEFLIKA (Algérie) : Monsieur le Président, puisque la tradition semble s'être établie que l'Algérie soit la dernière à intervenir dans la discussion générale, je bénéficie du privilège de pouvoir reprendre à mon compte les félicitations qui vous ont été exprimées à cette tribune par tous les orateurs qui m'ont précédé et auxquelles je suis particulièrement heureux d'associer volontiers ma délégation. Nous nous réjouissons de ce qu'au moins, dans la règle de succession à la présidence de l'Assemblée générale, de petits pays comme les nôtres accèdent à une égalité de droits entre les membres de la communauté internationale, égalité qu'il reste encore malheureusement à étendre à des domaines plus fondamentaux de nos activités.

122. Nous sommes convaincus que les compliments qui vous ont été adressés sont éminemment mérités par les qualités que vous avez su démontrer au cours de votre longue carrière dans cette organisation et qui nous assurent que, sous votre sage direction, la présente session de l'Assemblée générale marquera un succès dans l'histoire de notre organisation.

123. Votre élection à la présidence est également un hommage rendu au continent latino-américain et à son rôle de plus en plus remarquable dans les affaires mondiales et plus particulièrement dans les efforts solidaires que déploient les pays du tiers monde pour résoudre leurs problèmes et assumer leurs responsabilités sur le plan international.

124. C'est aussi pour moi un agréable devoir d'exprimer à M. Trepczyński nos remerciements pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, et de l'assurer de notre amitié et de notre profonde considération.

125. Alors que nous arrivons à la fin de notre discussion générale, il apparaît, comme toujours, que, si certains apprécient de manière optimiste l'évolution de la situation internationale, d'autres expriment leur appréhension en ce qui concerne l'avenir de nos peuples. Tous ont fait état des tendances actuelles à la détente parmi les grandes puissances, détente qui semblent clore l'époque de la guerre froide et marquer le commencement d'une ère nouvelle, marquée à la fois par la substitution de la coopération à la confrontation entre les superpuissances, et par l'apparition de nouveaux centres de décision sur la scène internationale. Nul ne songe à nier l'importance d'un tel phénomène, qui est de nature à modifier fondamentalement l'environnement international. Mais sa signification exacte et les implications qu'il comporte ne sont pas évaluées dans les mêmes termes par tous les membres de la communauté internationale. Si nous nous trouvons réellement à un tournant de notre histoire, il importe plus que jamais de comprendre nos intentions mutuelles, nos préoccupations et nos aspirations. Le changement qui s'amorce dans les relations internationales peut conduire vers le renforcement de la paix et de la sécurité si nous nous attachons dès à présent à définir nos objectifs à long terme et à orienter nos efforts vers la solution des problèmes réels qui menacent l'humanité.

126. La situation actuelle ne s'est pas créée spontanément et si la période de guerre froide a pris fin, ce n'est sans doute pas par une soudaine manifestation de la sagesse parmi les plus puissants de notre monde. Pendant toute cette période, l'équilibre de la puissance de destruction a prévenu le déclenchement d'un affrontement entre les superpuissances. L'impossibilité pour chacune d'elles d'atteindre une suprématie absolue sur l'autre a finalement démontré la vanité d'une compétition dans le domaine des armements et les a encouragées à s'accepter mutuellement comme les premières puissances du monde dans l'exercice des responsabilités internationales. L'établissement de cette nouvelle situation devait naturellement s'accompagner de la solution des problèmes de la guerre froide, particulièrement en Europe et en Asie, et tenir compte de l'évolution qui a fait apparaître de nouvelles puissances se trouvant naturellement associées à la direction des affaires internationales.

127. Ainsi se trouve conjurée la menace, qui a longtemps pesé sur l'humanité entière, d'une conflagration générale et du déclenchement d'une guerre atomique, et cette tendance à la détente est encouragée par un partage plus large des responsabilités internationales, par la participation plus active de la République populaire de Chine à la direction des affaires mondiales et par les efforts des pays d'Europe pour leur rapprochement et l'établissement, entre eux, de liens de coopération. C'est sur de tels éléments que certains fondent leur vision optimiste de l'avenir, un avenir où les rapports de compréhension doivent remplacer les rapports de forces et où, à une course effrénée et ruineuse dans le domaine des armements, se substituera une compétition pacifique pour le progrès technique et scientifique et l'organisation d'une vie meilleure pour tous les peuples.

128. Cette appréciation euphorique et quelque peu utopique n'est malheureusement pas confirmée par les réalités de notre vie quotidienne.

129. Les événements brûlants de ces derniers jours montrent combien peuvent être fragiles les fondements d'un optimisme hâtif dans l'appréciation de l'évolution de la situation internationale. La reprise de la guerre au Moyen-Orient, à la suite d'une nouvelle agression israélienne contre l'Égypte et la Syrie, vient nous rappeler que la paix dans le monde ne repose pas uniquement sur la coexistence pacifique entre les grandes puissances. La persistance d'Israël dans son refus d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de se plier à la loi internationale et la permanence de l'injustice qui a frappé le peuple palestinien sont certainement les causes les plus immédiates de la tension qui se maintient dans cette région du monde et qui fait peser une menace constante sur la sécurité mondiale. Mais il serait erroné de s'arrêter à cette analyse sommaire et de se refuser à inclure le problème du Moyen-Orient dans un contexte plus large, faisant intervenir les visées, les ambitions et les convoitises que suscitent à la fois les avantages stratégiques et les potentialités économiques de la région. La crise de l'énergie qui menace les pays industrialisés apporte un éclairage nouveau à la crise du Moyen-Orient et explique parfaitement le rôle qui semble impartir à Israël et le soutien indéfectible dont il bénéficie de la part des États-Unis d'Amérique et de certains pays occidentaux.

130. Il y a un mois, une crise très grave éclatait au Chili, renversant le régime du président Allende. Le coup de force de la junte militaire intervenait au lendemain même de la Conférence, à Alger, des pays non alignés, constituant un défi ouvert à l'ensemble des pays du tiers monde et revêtant ainsi son exacte signification. Dans leur déclaration, les chefs d'État réunis à Alger disaient :

“La Conférence salue le Gouvernement et le peuple du Chili qui, dans leur lutte pour consolider l'indépendance et édifier une société nouvelle, affrontent l'agression combinée de la réaction et de l'impérialisme. Elle exprime sa solidarité avec ce pays dans ses efforts pour mener à terme les transformations économiques et sociales entreprises pour éviter la guerre civile et préserver son unité nationale” [Voir A/9330, par. 56.]

131. Le coup d'État qui a coûté la vie au président Allende est le résultat de cette agression combinée de la réaction et de l'impérialisme et montre, une fois encore, que les tendances à la détente qui apparaissent dans les relations entre grandes puissances ne se manifestent pas encore en direction des pays du tiers monde.

132. Le peuple chilien traverse actuellement une épreuve tragique qui met en cause non seulement ses propres libertés et menace les résultats difficilement acquis de sa révolution sociale et économique mais qui constitue aussi un danger pour la liberté et l'indépendance de tous nos peuples. Dans les moments difficiles qu'il connaît maintenant, nous voulons l'assurer de notre entière solidarité et de la sympathie agissante de tous ceux qui, à travers le monde, restent attachés aux idéaux pour lesquels est mort le président Allende. C'est également pour nous l'occasion de rendre l'hommage le plus vibrant au président Salvador Allende, qui, par le sacrifice de sa vie, a donné l'exemple le plus précieux de fidélité à ses principes, de dévouement à

son peuple et de courage dans la défense de la souveraineté de son pays. Allende ne sera pas mort en vain. Le mouvement qu'il a eu le mérite de déclencher, les transformations sociales et économiques qu'il a entreprises, la prise de conscience qu'il a suscitée dans le peuple chilien, ne peuvent être renversés par l'usage de la violence; la révolution chilienne se poursuivra et le dernier mot restera encore au peuple chilien qui ne trouvera pas de meilleur guide que la mémoire d'Allende, qui lui a montré la seule voie qui conduise à la liberté et à la dignité.

133. Ces événements suffiraient, à eux seuls, à justifier notre scepticisme en ce qui concerne les effets, pour les pays du tiers monde, du climat nouveau qui caractérise les relations entre les grandes puissances. L'éloignement du spectre d'un cataclysme généralisé ne suffit pas à éliminer les crises qui se développent dans le tiers monde ni les menaces qui pèsent sur le présent et l'avenir de nos peuples.

134. La Conférence des pays non alignés, qui vient de se tenir à Alger, a eu à examiner de manière approfondie la situation internationale présente et à en évaluer les aspects positifs, les insuffisances et les implications futures. Dans sa déclaration finale, la Conférence souligne que

“le renforcement actuel de la détente Est-Ouest et les progrès réalisés dans la voie du règlement, en Europe, des problèmes hérités de la seconde guerre mondiale, constituent un succès appréciable des forces de paix dans le monde. Les craintes suscitées par le péril nucléaire, tout autant que la volonté des peuples, tendant à faire prévaloir de plus en plus le dialogue sur la confrontation.” [Ibid., par. 10.]

135. Cette évolution de la situation internationale a été trop longtemps appelée par les pays non alignés pour ne pas être saluée par eux comme un premier pas vers l'établissement, entre tous les pays du monde, de relations fondées sur la compréhension et la coopération, et dénuées de toute arrière-pensée d'utilisation de la force ou des avantages de la puissance pour porter atteinte à la souveraineté des autres; mais ils ne peuvent pousser la complaisance jusqu'à ignorer les menaces qui continuent à peser sur leur propre sécurité. La Déclaration d'Alger précise en effet que

“Tant que séviront les guerres coloniales et l'apartheid, les agressions impérialistes, la domination et l'occupation étrangères et la politique de force, l'exploitation et le pillage économiques, la paix se révélera limitée dans son principe et sa portée. Dans un monde où, à côté d'une minorité de pays nantis, existe une majorité de pays démunis, il serait dangereux d'accentuer cette division en limitant la paix aux zones prospères de la planète tandis que le reste de l'humanité serait toujours voué à l'insécurité et à la loi du plus fort. La paix est indivisible; elle ne saurait se réduire à un simple déplacement de la confrontation d'une région à une autre ni s'accommoder de la persistance de tensions qu'on s'efforce d'éliminer ailleurs. La détente serait précaire si elle ne tenait pas compte des intérêts des autres pays.” [Ibid., par. 16.]

136. Cette appréciation, qui reflète les aspirations de la majorité des peuples, ne doit pas être considérée comme “un coup de tonnerre dans un ciel serein” ou comme la répétition fastidieuse de revendications jamais satisfaites. Au moment où semble prendre fin la division du monde

entre blocs de l'Est et de l'Ouest, nous ne souhaitons pas voir se créer une nouvelle démarcation entre pays bénéficiant des bienfaits de la paix et de la sécurité et pays condamnés à vivre dans la guerre ou sous la menace de la guerre, démarcation qui, comme par hasard, épouserait les contours de la frontière entre pays développés et pays sous-développés. Ceux qui, comme nous, veulent conjurer une telle discrimination si préjudiciable à l'établissement d'un ordre international harmonieux ne devraient pas se contenter d'en souligner les dangers et d'en déplorer les tendances, mais s'atteler à en prévenir l'aggravation en prêtant à nos préoccupations l'attention qu'elles méritent.

137. Ces préoccupations, nous n'avons cessé de les exposer, tant au sein de cette assemblée que dans d'autres instances, et chaque fois que nous avons eu à nous adresser à l'opinion publique ou aux autres gouvernements. La sympathie qu'elles rencontraient en général est restée sans suite sur le plan pratique, et les problèmes qu'elles soulevaient sont demeurés sans solution. Peut-être étaient-elles recouvertes par l'inquiétude plus large entretenue par la possibilité d'une confrontation entre les grandes puissances. Maintenant que cette possibilité se trouve rejetée par l'établissement d'une coexistence pacifique entre les super-puissances et par l'élimination des derniers vestiges de la guerre froide, peut-on espérer que les bonnes volontés seront disponibles pour entreprendre de trouver un règlement satisfaisant des crises qui affectent le tiers monde, et pour envisager de traduire dans les faits les décisions de principe qui ont été prises pour résoudre ces problèmes? C'est, en fait, à cette conversion des mentalités et des attitudes, et à la capacité de la communauté internationale de répondre à l'appel et à l'attente des pays du tiers monde, que nous jugerons de l'authenticité de la détente dont certains affirment déjà la réalité dans le monde d'aujourd'hui.

“Si la détente Est-Ouest a accompli des progrès, la confrontation directe des peuples avec le colonialisme, la discrimination et l'*apartheid*, la domination et l'occupation étrangère, le néo-colonialisme, l'impérialisme et le sionisme demeure une réalité indiscutable de notre époque.” [*Ibid*, par. 14.]

Ainsi s'exprimaient les chefs d'Etat des pays non alignés, résumant de cette façon l'ensemble de leurs préoccupations.

138. Malgré les progrès réels accomplis dans le domaine de la décolonisation, le continent africain continue à être affligé dans sa partie australe par la perpétuation du colonialisme portugais, qui, dans son acharnement à survivre aux coups des mouvements de libération et aux efforts des organisations internationales, revêt des formes de plus en plus ignobles et odieuses, révélées par les derniers massacres qu'il a perpétrés au Mozambique. Le soutien dont bénéficie le Portugal dans cette enceinte et, de manière plus condamnable, dans la poursuite de sa politique d'oppression, répond peut-être à des considérations de solidarité régionale qui transforment dans ce cas l'amitié en une complicité que nous dénonçons une fois encore avec la plus grande énergie.

139. Cependant, la volonté des peuples sera en définitive plus forte que l'entêtement des responsables portugais à maintenir sous une domination anachronique des territoires africains. La déclaration d'indépendance de la République de Guinée-Bissau constitue incontestablement une victoire

dans la lutte de libération, et un encouragement pour les patriotes dont le combat se poursuit dans les autres territoires sous domination coloniale.

140. Pour notre part, nous saluons chaleureusement la naissance d'un nouvel Etat indépendant d'Afrique, qui trouve naturellement sa place dans la grande famille africaine et, en l'assurant de notre solidarité, nous tenons à lui exprimer nos vœux de succès dans sa lutte contre l'aggression portugaise et pour l'édification d'une nation prospère et fière de sa liberté. Nous formulons également l'espoir que la République indépendante de Guinée-Bissau viendra bientôt se joindre aux membres de la communauté internationale au sein même de notre organisation.

141. La situation coloniale qui persiste dans la partie du Sahara sous domination espagnole ne saurait se prolonger sans risques graves pour l'équilibre de toute cette région qui englobe l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie. Depuis de nombreuses années déjà, des appels sont adressés au Gouvernement espagnol pour qu'il facilite et organise un référendum pour l'exercice par le peuple saharoui de son droit à l'autodétermination. La sincérité des autorités espagnoles dans leur “*désir déclaré*” de respecter la volonté des Saharais ne peut être jugée à partir d'affirmations plus ou moins solennelles, mais par une action franche et sans détours tendant à laisser la population saharouie s'exprimer librement et sans délai.

142. L'attitude de la communauté internationale en ce qui concerne l'*apartheid* pratiqué par l'Afrique du Sud vient encore de se manifester sans équivoque au sein de cette assemblée lorsque l'immense majorité de ses membres ont refusé d'entendre les déclarations des représentants de Pretoria. Là encore, il nous est difficile de comprendre et d'admettre la position équivoque des pays qui, tout en condamnant l'*apartheid*, continuent à apporter leur soutien au régime qui en fait son acte de foi. La solidarité de race et la communauté d'intérêts ne suffisent pas à expliquer que l'on condamne le crime, tout en fraternisant avec les criminels. L'*apartheid* constitue un déni de toutes les valeurs humaines et une atteinte infâme à la dignité des Africains. On ne peut, en même temps, témoigner de son amitié à l'Afrique et accorder aux tenants de l'*apartheid* un appui qui leur permet de consolider leur régime.

143. Mais ce n'est pas seulement par son obstination dans la pratique de l'*apartheid* que l'Afrique du Sud se dresse contre l'ensemble de la communauté internationale. Le maintien de sa domination sur la Namibie et son refus de se soumettre aux décisions du Conseil de sécurité et de la Cour internationale de Justice constituent plus que de simples violations de la loi internationale, mais de défi insolent aux résolutions de notre organisation et un mépris arrogant de l'opinion internationale. L'Afrique du Sud trouve dans la Namibie non seulement un terrain favorable à l'extension de sa politique d'*apartheid*, mais également une source d'enrichissement par l'exploitation des ressources de ce territoire. Les pays qui sont associés à ces intérêts économiques portent une grande part de responsabilité dans l'attitude intransigeante de l'Afrique du Sud, qui se trouve encouragée par leur complicité. En confiant à son secrétaire général la mission de prendre contact avec le gouvernement de Pretoria pour s'informer de ses intentions et tenter de trouver une solution préservant les droits du peuple namibien,

l'Organisation des Nations Unies a montré un esprit de conciliation qui n'a guère servi à ébranler l'entêtement des responsables sud-africains. Nous pensons, avec tous les Etats africains, que la mission confiée au Secrétaire général ne devrait pas être renouvelée, les intentions de l'Afrique du Sud apparaissant maintenant plus claires que jamais et ne laissant plus aucune place à un espoir de règlement dans un esprit de compréhension réciproque.

144. Encouragé et soutenu par l'Afrique du Sud et le Portugal, le régime minoritaire de Salisbury maintient en Rhodésie une situation qui tient à la fois du colonialisme et de l'*apartheid* dans cet autre territoire de l'Afrique australe. Dans ce cas, la responsabilité directe de la Grande-Bretagne se trouve engagée, surtout après son refus de répondre à l'appel des pays africains de recourir à tous les moyens, y compris la force, pour mettre fin à la rébellion des colons blancs. Le refus de la population africaine de se prêter au règlement négocié entre Ian Smith et lord Home, clairement exprimé dans le rapport Pearce⁷, ne laisse aucun doute sur la volonté des Africains de faire valoir leurs droits dans l'exercice de leurs responsabilités dans leur propre pays. Il appartient à la communauté internationale de soutenir leurs efforts, de leur fournir l'aide nécessaire, et de renforcer les mesures économiques par lesquelles elle se propose de briser la résistance de la minorité blanche de Rhodésie.

145. Les problèmes africains que je viens d'évoquer ne mettent pas seulement en cause le droit des peuples à une vie digne et indépendante, ils représentent par eux-mêmes une menace constante sur la paix et la sécurité dans tout le continent africain. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont déjà eu à connaître des cas d'agression du Portugal, de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie contre des pays indépendants d'Afrique. Le maintien d'une présence coloniale ou d'un régime de discrimination raciale dans une partie de l'Afrique constitue un danger permanent, ressenti par l'ensemble des pays africains, et qui compromet toutes les chances d'extension au continent africain de la détente que l'on voudrait assurer dans les relations internationales.

146. Nous tournant maintenant vers le continent asiatique, nous devons d'abord exprimer notre satisfaction devant les progrès réalisés dans les rapports entre les pays du sous-continent indien et notre souhait de voir ces pays, qui bénéficient tous de notre sympathie et de notre amitié, achever de régler les problèmes nés de leur conflit. Les blessures qui résultent d'une guerre fratricide sont souvent profondes et difficiles à guérir; mais la patience et la communauté de sentiment et de destin finissent par triompher de l'hostilité et de la haine, et c'est en se tournant vers l'avenir que les adversaires d'hier retrouveront le chemin de la confiance et de la réconciliation.

147. Nous avons tous salué avec soulagement les accords de Paris qui mettaient fin à cette guerre, longue et meurtrière, du Viet Nam. Plus qu'aucun autre, le peuple vietnamien mérite de connaître enfin la paix, pour se relever de ses ruines et se consacrer à la reconstruction de sa patrie dévastée. Mais les violations des accords de Paris par le régime de Saïgon et les pays qui le soutiennent risquent de remettre en cause une paix si chèrement acquise. Les chefs

d'Etat des pays non alignés, qui apportent tout leur soutien au Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud Viet Nam, condamnent ces violations et s'engagent à encourager tous les efforts en vue de la réalisation d'un Viet Nam pacifique, indépendant, neutre et démocratique, s'acheminant vers sa réunification pacifique.

148. Toujours dans la péninsule indochinoise, la lutte du peuple du Cambodge a fini par prouver au monde l'illégitimité du gouvernement de Pnom-Penh, installé par les Etats-Unis d'Amérique à la suite de leur agression de 1979. Les progrès réalisés par les patriotes du Cambodge permettent au gouvernement du prince Norodom Sihanouk de se présenter comme le seul représentant authentique du Cambodge, incarnant la volonté nationale du peuple du Cambodge. Ce gouvernement doit être rétabli dans ses droits souverains à l'Organisation des Nations Unies, où son siège se trouve illégalement occupé par les représentants d'un régime qui ne doit sa survie qu'à une intervention étrangère qui ne fait qu'en souligner le caractère usurpateur.

149. Le problème de la Corée fera, cette année, l'objet d'un débat à l'Assemblée générale [point 41 de l'ordre du jour]. Nous nous félicitons de cette décision, qui a été si longtemps différée par suite de manœuvres que nous avons régulièrement dénoncées dans le passé. La volonté du peuple de Corée de réunifier sa patrie est évidente, et il est clair que tout doit être mis en œuvre pour encourager et faciliter une telle réunification par les voies pacifiques. Certes, les discussions qui se sont engagées entre le Nord et le Sud s'inscrivent dans ce sens, mais elles ne pourront aboutir que si elles sont dégagées de toute interférence étrangère. C'est pour cela que doivent d'abord être décidées la dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, la suppression du Commandement des forces des Nations Unies en Corée et l'évacuation des troupes étrangères. Nous ne saurions envisager l'admission à l'ONU de deux Corées distinctes, qui consacrerait une division que nous voulons justement faire disparaître. L'entrée de la Corée dans notre organisation ne pourra être que la consécration et la phase ultime d'une démarche vers la réunification de ce pays dont le partage remonte à presque 30 ans.

150. J'ai déjà parlé au début de mon intervention des nouveaux développements que connaît la situation au Moyen-Orient. La guerre qui s'est rallumée est née des braises mal éteintes d'un feu qui consume cette région depuis déjà un quart de siècle. Il faut remonter à la période de la création d'Israël et aux conditions qui l'ont entourée pour découvrir les sources mêmes de la tension constante qui caractérise le Moyen-Orient. Les éléments du conflit, ses prolongements, ses implications, peuvent gagner en complexité et en gravité, mais sous la masse des problèmes qu'il met en œuvre les racines du mal restent les mêmes. La crise du Moyen-Orient réside avant tout dans la tragédie du peuple palestinien, contraint par la force des armes de fuir sa patrie pour y laisser installer une population étrangère qui fonde la légitimité de son installation en Palestine sur sa seule appartenance à la religion juive. C'est pour avoir accepté la perpétration d'une telle monstruosité, pour l'avoir encouragée ou pour s'y être résignée, que la communauté internationale ne peut trouver de solution satisfaisante à un conflit qui menace sérieusement la paix mondiale aujourd'hui. C'est en laissant cette situation de

⁷ Voir *Rhodesia: Report of the Commission on Rhodesian Opinion under the Chairmanship of the Right Honourable the Lord Pearce*, Cmnd.4964, Londres, Her Majesty's Stationery's Office, 1972.

perpétuer qu'elle a vu à trois reprises déjà une guerre se déclencher dans la région et aboutir à l'expansion territoriale d'Israël et à l'occupation illégale de territoires appartenant à des dimensions de plus en plus inquiétantes. C'est pour n'avoir pas su imposer à Israël d'évacuer ces territoires, conquis à la suite de l'agression que le conflit rebondit à nouveau, embrasant une fois encore toute la région du Moyen-Orient.

151. Voilà donc le Moyen-Orient à feu et à sang pour la quatrième fois depuis 1947. Israël nous avait habitués à ses incursions dans les pays voisins, à ses attaques surprises qui ne tenaient compte ni des obligations internationales ni de la souveraineté de pays qui n'avaient en rien provoqué de tels actes de piraterie. Nous ne nous attarderons pas à rappeler la longue série des crimes commis par Israël, sans considération pour la légalité internationale, semant la mort et répandant la terreur parce que assuré de l'immunité que lui conféraient l'effet de surprise et la supériorité de l'armement, et de l'impunité que lui accordait la protection de ses alliés, et particulièrement celle du veto américain au Conseil de sécurité. Aujourd'hui, la lutte est plus dure, et Israël doit compter avec la détermination farouche des forces égyptiennes et syriennes. Aussi recourt-il à ces attaques ignobles contre des agglomérations sans défense, contre des objectifs civils, contre des populations civiles, dans la stricte logique de sa philosophie, qui subordonne les principes de la morale au souci d'une publicité douteuse. L'opinion internationale sera peut-être cette fois-ci mieux informée de la nature du régime sioniste, auquel elle a pu imprudemment accorder quelquefois sa complaisance dans le passé.

152. Faute d'avoir été sanctionnée à temps, l'agression israélienne au Moyen-Orient prend le relais de la guerre impérialiste en Indochine. Par le refus de se retirer immédiatement et inconditionnellement des territoires qu'il a occupés à la suite de l'agression contre l'Égypte, la Syrie et la Jordanie, et par la pratique systématique d'une politique d'annexion, d'expansion, de terreur et d'atteinte permanente aux droits de l'homme, Israël aggrave la menace permanente qu'il n'a cessé d'exercer sur la paix et la sécurité internationale.

153. Aucun doute aussi que la résistance du peuple palestinien revêt, dans cette perspective, sa pleine signification puisqu'elle s'insère dans la lutte générale des peuples pour l'exercice du droit à la liberté, à la dignité et à l'existence nationale.

154. Il y a à peine quelques mois, le Conseil de sécurité a été saisi de l'affaire par la République arabe d'Égypte. Son recours s'appuyait sur une décision prise au niveau des chefs d'État et de gouvernement réunis dans le cadre de l'OUA. Cette décision soulignait la nécessité et l'extrême urgence de dégager des perspectives nouvelles d'une solution pacifique, après le rejet par Israël de toutes les tentatives effectuées précédemment dans ce sens. Cette démarche a été mise en échec par l'exercice abusif du droit de veto.

155. Plus récemment encore et dans un cadre plus large, les pays non-alignés ont abordé la question du Moyen-Orient comme un des thèmes primordiaux de leurs préoccupations communes. Les décisions qui ont été arrêtées à cet effet par leur quatrième Conférence à Alger ont été, en

raison de la reprise des hostilités au Moyen-Orient, aussitôt communiquées aux membres permanents du Conseil de sécurité par le président Boumediène. Dans son message il déclarait notamment :

“Les événements qui se déroulent actuellement au Moyen-Orient et qui sont la conséquence logique de l'agression israélienne m'amènent à souligner le caractère exceptionnel de leur gravité. En ma qualité de Président en exercice du groupe des pays non-alignés, je me fais un devoir d'attirer votre haute attention sur les décisions prises par cette conférence et concernant la situation au Moyen-Orient. Ces décisions s'appuient particulièrement sur la constatation que la persistance d'Israël dans son attitude de défi à la communauté internationale et à l'ONU conduira les pays non alignés, entre eux et dans le cadre des Nations Unies, en collaborant avec les États Membres de cette organisation, à prendre individuellement ou collectivement des mesures politiques et économiques à son encontre conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

“De même, tout en rappelant l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force et la nécessité du rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux la Conférence demande que “tous les États, et particulièrement les États-Unis d'Amérique, s'abstiennent de fournir à Israël tout appui politique, économique et financier lui permettant de poursuivre sa politique agressive et expansionniste”. Elle exige le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés et s'engage à aider l'Égypte, la Syrie et la Jordanie à libérer par tous les moyens leurs territoires occupés.”

156. Cet appel solennel lancé au nom d'une Assemblée aussi représentative, tant par le nombre que par la qualité de ses participants, et qui prend, dans les circonstances actuelles, toute sa résonance, doit être entendu; il doit inspirer à notre organisation des mesures concrètes et urgentes, conformes à la justice, si elle désire assumer pleinement ses responsabilités de sauvegarder la paix et la sécurité internationale.

157. La nouvelle agression d'Israël contre l'Égypte et la Syrie, conçue probablement pour tester le potentiel militaire et de résistance de ces pays frères, et certainement pour le détruire à titre préventif, a lamentablement échoué. Tout semble indiquer pourtant qu'elle était minutieusement préparée, sur le double plan politique et militaire. Maintenant que les combattants de la liberté ont commencé à dire leur mot, il est à souhaiter que d'autres arguments dont disposent abondamment le Moyen-Orient en particulier, et la nation arabe en général, n'en viennent pas à dire le leur.

158. A l'instar des peuples libres, les peuples de l'Égypte et de la Syrie ne font que s'opposer à l'agresseur, repousser l'occupant étranger, défendre l'intégrité de leur territoire national, recouvrer des droits inaliénables. Ce faisant, ils incarnent aujourd'hui le sens de la dignité et de l'honneur. Leurs épreuves sont nos épreuves. Leurs souffrances, nos propres souffrances, et, puisque nous partageons avec eux une commune destinée, nous assumerons à leurs côtés nos responsabilités jusqu'au bout.

159. Au demeurant, ils ne sont pas seuls. Les pays non alignés, les pays socialistes et d'autres forces saines dans le

monde sauront leur témoigner un appui soutenu et une solidarité sans faille.

160. Mais il n'est peut-être pas très utile de souligner la responsabilité d'Israël qui, par son caractère à la fois sioniste et expansionniste, ne peut s'intégrer dans le Moyen-Orient. Nous devons avoir le courage et la lucidité de situer la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies et celle de certaines grandes puissances, particulièrement les Etats-Unis d'Amérique, qui ont toujours apporté leur soutien à Israël, lui ont fourni les moyens de sa politique agressive et impérialiste, et l'ont assuré de leur protection contre les dispositions mêmes de la loi internationale. Cette responsabilité s'est trouvée engagée depuis la création même d'Israël, et c'est elle qui doit être invoquée lorsqu'il s'agit de la situation présente du peuple palestinien ou de l'occupation par Israël de territoires arabes. Il incombe donc à l'Organisation des Nations Unies de résoudre un problème qu'elle a elle-même contribué à créer.

161. La solution à trouver doit évidemment comporter la récupération totale, par les pays arabes de la région, des territoires occupés par Israël et les dispositions nécessaires garantissant leur sécurité contre l'expansionnisme et l'agressivité du régime sioniste. Mais pour établir une paix durable dans cette région névralgique toute solution doit s'adresser à la source même du problème, rétablir le peuple palestinien dans ses droits légitimes et lui assurer les moyens de se relever de l'injustice qui l'a frappé durant de si longues années et dont il portera des traces durables non seulement dans la génération présente, mais aussi dans ses générations futures.

162. Monsieur le Président, en saluant votre accession à la présidence de notre Assemblée, j'ai souligné la part prépondérante de l'Amérique latine dans la lutte solidaire du tiers monde. La participation de plus en plus large des pays de votre continent au mouvement des non-alignés en est le témoignage le plus frappant et le plus réconfortant.

163. La Conférence de nos chefs d'Etat à Alger a accordé une attention particulière aux problèmes qui sont les vôtres. Dans sa déclaration finale, on lit ce qui suit :

"La Conférence considère que la lutte pour la libération de l'Amérique latine est un facteur important dans la lutte des peuples contre le colonialisme, le néo-colonialisme et l'impérialisme et une contribution pour l'établissement et le renforcement de la paix et la sécurité internationale." [A/9330, par. 55.]

"Elle soutient la lutte des peuples d'Amérique latine pour l'affirmation de leur souveraineté, la récupération de leurs ressources naturelles et la réalisation des changements structurels indispensables pour assurer leur développement et condamne les agressions et les pressions impérialistes auxquelles ces pays sont exposés." [Ibid., par. 54.]

164. Les événements tragiques du Chili sont malheureusement trop vite venus confirmer les craintes exprimées dans cette déclaration et prouver combien, en Amérique latine comme partout ailleurs dans le tiers monde, nos peuples doivent rester vigilants et s'appuyer sur leur solidarité active face aux dangers qui les menacent.

165. Le mouvement qui se développe sur le continent latino-américain pour la consolidation de l'indépendance et la récupération des ressources nationales doit nécessairement affronter les forces de l'impérialisme, dont l'action se manifeste par les interventions militaires ou par les activités des sociétés multinationales. Nous apportons notre soutien total aux peuples d'Amérique latine dans la lutte courageuse qu'ils mènent, et particulièrement à celui du Pérou, qui s'est engagé dans l'entreprise de reconquête de ses richesses et de transformation de ses structures économiques et sociales, et à celui de Panama, qui veut légitimement restaurer sa souveraineté sur la zone du canal. Le peuple de Cuba sait, quant à lui, avec combien de sympathie et de solidarité nous avons toujours suivi et admiré l'œuvre révolutionnaire qu'il accomplit, et nous tenons à dénoncer encore une fois le blocus injustifié que lui imposent les Etats-Unis d'Amérique, de même que les mesures d'hostilité dirigées contre lui par les nouvelles autorités militaires du Chili.

166. Puisque je veux vous faire part ici des préoccupations qu'ont manifestées les pays non alignés lors de leur conférence d'Alger, je dois faire état de l'inquiétude profonde que suscite l'évolution de la situation économique et sociale dans les pays en voie de développement. Cette évolution se caractérise par l'aggravation de l'inégalité qui existait déjà dans les rythmes d'accroissement économique dans les pays développés et dans les pays sous-développés. L'ordre économique international continue à jouer au détriment des pays les plus pauvres, et les tentatives pour redresser cette tendance désastreuse n'ont guère produit de résultat satisfaisant. La principale difficulté réside dans l'égoïsme des pays les plus avancés, qui ne veulent pas renoncer à leurs privilèges et refusent d'amender un système qui favorise leur prospérité au désavantage des pays fournisseurs de matières premières.

167. Nous savons tous combien décevants ont été les résultats de la première Décennie des Nations Unies pour le développement. La deuxième Décennie est déjà avancée et ne semble pas plus prometteuse que la première. Les désordres qui résultent de cette disparité dans la répartition des richesses peuvent avoir les effets les plus néfastes sur l'ensemble de l'équilibre international, et les crises qui se sont déjà produites dans le domaine de l'énergie montrent la profondeur du malaise qui marque la situation économique mondiale actuelle.

168. La crise monétaire que nous traversons frappe durement les pays en voie de développement, alors que la responsabilité en incombe exclusivement aux pays industrialisés, qui devraient en supporter seuls les conséquences.

169. Les problèmes de l'alimentation et de l'environnement, de même que ceux relatifs à l'organisation du commerce mondial, doivent requérir l'attention de tous et ne peuvent trouver de solution que dans le cadre d'une coopération internationale élargie. C'est pour cela que la Conférence d'Alger a suggéré la réunion d'urgence d'une conférence commune de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la CNUCED au niveau ministériel et la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale consacrée exclusivement aux problèmes du développement.

170. Il n'est pas nécessaire de rappeler que les problèmes du développement peuvent facilement être liés à celui du désarmement, dans la mesure où les ressources libérées par le désarmement ne peuvent trouver de meilleur emploi qu'au service du développement. Nous accueillerons donc favorablement toute suggestion allant dans ce sens et qui procéderait à la fois d'un effort sincère de promouvoir un désarmement réel, général et complet, et d'une volonté authentique de réformer dans son ensemble le système économique international en vue d'une répartition plus équitable des richesses et des revenus.

171. Les pays non alignés ont toujours témoigné de leur attachement profond à l'Organisation des Nations Unies et aux principes de la Charte. Ils restent convaincus que l'Organisation peut constituer un instrument efficace pour promouvoir la paix et la sécurité internationale, développer la coopération et sauvegarder les droits et les libertés fondamentales. Sa vocation à l'universalité se trouve renforcée cette année par l'admission simultanée de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, ainsi que du Commonwealth des Bahamas. Nous sommes heureux d'accueillir ces trois nouveaux Membres, qui contribueront certainement à renforcer l'Organisation et à lui assurer un rayonnement toujours plus grand.

172. Cependant, nous reprendrons à notre compte l'observation pertinente du Secrétaire général lorsqu'il souligne, dans l'introduction à son rapport, que :

“L'Organisation des Nations Unies et les institutions qui lui sont reliées ont été créées pour faire face aux problèmes d'un monde fort différent de celui où nous vivons aujourd'hui.” [A/9001/Add.1, p.2.]

Les transformations qui ont marqué la vie des hommes, de même que celles qui ont modifié les conditions politiques, militaires, économiques et sociales dans le monde ont bouleversé la hiérarchie de nos préoccupations et introduit un nouvel équilibre dans la situation internationale. L'Organisation ne peut jouer son rôle et remplir sa mission que si elle reflète la société internationale pour en donner une image fidèle. La transformation la plus importante résulte de l'apparition d'un grand nombre de pays à la vie internationale. L'Organisation ne peut plus maintenant puiser son mouvement uniquement dans les impulsions, opposées ou conjuguées, que lui impriment les grandes puissances; la voix des petits pays, la voix des moyens pays doit également constituer l'une des composantes de ce système de forces.

173. Certes, nous avons tous adhéré à la Charte, et telle était d'ailleurs la condition première de notre admission à l'Organisation. Mais il faut dire aussi que nous n'avons pas alors d'autre choix que celui d'accepter les termes d'un traité élaboré en dehors de nous et sur la base de considérations qui ne tenaient pas nécessairement compte de nos préoccupations. On trouvera donc naturel que certaines des dispositions de la Charte, qui se justifiaient sans doute au moment de sa rédaction, ne nous semblent plus convenir à la situation internationale présente et devraient être reconsidérées à la lumière des transformations que nous avons signalées.

174. Il en est ainsi en particulier du droit de veto dont disposent les membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous pouvons accepter l'idée que ce privilège corresponde à la responsabilité particulière exercée par les grandes puissances dans les affaires internationales, mais, lorsque ce privilège est utilisé pour soustraire une grande puissance aux obligations que lui impose le droit international, lorsqu'il sert à détourner la loi internationale de ses objectifs réels, lorsqu'il introduit un déséquilibre dangereux pour l'harmonie internationale. Si son abolition ne paraît pas possible dans l'immédiat, il faudrait à tout le moins en préciser l'usage par une définition restrictive des cas où il pourrait être employé.

175. Il est paradoxal de constater que le monde paraît plus éloigné de son unité maintenant que la période de la guerre froide a pris fin et que se font jour les indices sérieux d'une détente dans les relations internationales. C'est sans doute que la menace d'une guerre généralisée unissait tous les peuples dans une même crainte d'anéantissement et dans les efforts dispensés pour prévenir la catastrophe. A mesure que cette menace s'éloigne, les préoccupations de nos peuples divergent, et ainsi apparaît un nouveau clivage dans la société internationale.

176. Nous appartenons à ce monde qui ne jouit pas encore des bienfaits de cette détente, dont la sécurité reste aléatoire, et qui se trouve encore confronté aux problèmes difficiles du sous-développement. La plupart des pays qui se trouvent dans cette situation appartiennent maintenant au mouvement des non-alignés, qui est né de l'identité de leurs préoccupations et de la communauté de leurs espérances. La solidarité qui les unit ne cherche pas à les constituer en un nouveau bloc, qui ferait son apparition au moment où les blocs existants relâchent leur unité et se dissolvent dans une coopération de plus en plus large.

177. Le non-alignement est né justement à l'époque où ces blocs s'affrontaient, et son but était de préserver l'indépendance des petits pays tout en œuvrant à l'établissement d'une coexistence pacifique entre systèmes sociaux et politiques différents. Les progrès qui ont été réalisés dans cette voie sont peut-être dus en partie à cette action inlassable des pays non alignés en faveur de la paix et de la compréhension internationale.

178. La transformation de l'ordre international modifie sans doute le contenu de la notion de non-alignement qui, tout en s'attachant à la défense de l'indépendance nationale, se fixe maintenant pour objectif la promotion de la coexistence pacifique entre grandes et petites puissances. Cette coexistence, fondée sur le respect et l'égalité en droit des Etats, repose en premier lieu sur la non-ingérence dans les affaires des autres pays et le renoncement aux pressions extérieures. Elle doit conduire à l'édification d'un monde plus juste, où la force ne se substitue pas au droit et qui donne à tous les peuples un égal accès aux bienfaits de la civilisation.

179. C'est cela que plus de 80 pays non alignés, réunis à Alger, ont tenu à réaffirmer solennellement. Les principes sur lesquels ils ont fondé leur action et leur comportement international sont avant tout un acte de foi dans l'avenir de l'humanité, qui traduit l'immense espérance de l'ensemble de nos peuples. La participation à cette conférence de plus de 60 chefs d'Etats et de gouvernement confère à ces déclarations une authenticité exceptionnelle, que la com-

munauté internationale ne saurait ignorer. La construction du monde d'aujourd'hui et la détermination de celui de demain nous intéressent tous au même titre, et rien ne serait plus dangereux que de refuser de prêter attention à l'appel lancé par les représentants des deux tiers de l'humanité. C'est un appel à la justice pour tous les peuples, à la fraternité pour tous les hommes. Pourquoi ne serait-il pas entendu ?

180. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal, qui désire exercer son droit de réponse.

181. M. PATRÍCIO (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a demandé la parole pour dire quelques mots dans l'exercice de son droit de réponse. Le 28 septembre, du haut de cette tribune, nous avons eu l'occasion d'apporter une clarification en ce que concerne la prétendue déclaration d'un Etat indépendant par le PAIGC⁸, lequel, comme tout le monde le sait, est installé dans la capitale de la République de Guinée-Conakry. Le 3 octobre, dans son intervention au cours du débat général [2138^e séance], le Ministre des affaires étrangères du Portugal a également exposé les faits à ce propos. Malgré cela, pourtant, certains représentants ont insisté et, du haut de cette tribune, ont parlé d'une prétendue déclaration d'indépendance comme s'il s'agissait d'un fait consommé avec toutes les conséquences que cela doit entraîner pour le droit international reconnu, préférant ainsi ignorer la réalité.

182. Hier, la représentante de la Guinée-Conakry, dont le gouvernement, après tout, a été le principal patron de l'agitation dans cette région du continent africain à l'encontre du Portugal — incitant à la violence et au meurtre contre la province portugaise de Guinée, jadis paisible et contre sa population — a consacré la plus grande partie de sa déclaration à expliquer la politique de la nouvelle République de papier proclamée dans ce pays, ce qui, en soi, montre l'intérêt particulier que la Guinée-Conakry porte à la question.

183. Ma délégation voudrait dire ici, pour la gouverne de tous les intéressés, que mon gouvernement ne se laissera intimider par aucune de ces manœuvres ou de ces menaces et continuera de faire son devoir et de fournir aux populations harcelées de la Guinée portugaise toute l'aide dont elles ont besoin pour exercer leur droit à la légitime défense et pour protéger leur vie et leurs biens contre les actes d'agression dirigés contre eux du dehors.

184. Qui sont, après tout, les protagonistes principaux de cette prétendue proclamation d'un Etat indépendant, installé à l'extérieur des frontières de la Guinée portugaise ? Il s'agit d'individus qui ne peuvent même pas prétendre être originaires de ce territoire et qui, en fait, sont de parfaits étrangers au peuple de la Guinée portugaise. Comment ces agents de l'agression, agissant au nom d'intérêts et d'idéologies étranges, se proposent-ils de prouver l'existence de cet "Etat indépendant" fantôme qu'ils prétendent avoir créé et dont les représentants ont parlé au cours du débat général ? Ma délégation voudrait poser quelques questions précises sur ce point à ceux qui, suivant une politique donnée, persistent à accepter le bien-fondé d'une telle affirmation.

Tout d'abord, où précisément se trouve le territoire de cet Etat fantôme dont l'indépendance a été proclamée ? Deuxièmement, comment le contrôle réel de ce territoire est-il exercé par le Gouvernement de cet Etat imaginaire et de quel endroit ? Troisièmement, où est la capitale où le gouvernement a installé ses services administratifs ? Quatrièmement, puis-je demander où seront installées les missions diplomatiques des Etats qui ont déclaré de façon hâtive qu'ils "reconnaisaient" cet Etat fantôme, contrairement à toutes les normes de la conduite internationale reconnue ?

185. La représentante de la Guinée affirme que, le 24 septembre de cette année, dans la région de Boé, une assemblée nationale populaire, composée de représentants élus au suffrage secret direct, a proclamé le nouvel Etat de la Guinée-Bissau. Elle a toutefois oublié de dire à cette assemblée que les trois quarts de cette région de Boé se trouvent dans son propre pays où, d'un point de vue pratique, cette république de Guinée-Conakry numéro deux ne peut pas exister. En ce qui concerne la partie portugaise de la région de Boé, je peux assurer cette assemblée que la souveraineté du Portugal est exercée de façon effective par la présence des autorités portugaises. D'autre part, puisqu'on affirme avec véhémence que le PAIGC a créé une machine administrative avec tous les organes sociaux et culturels nécessaires, nous ne pouvons comprendre les raisons pour lesquelles on rejette les invitations répétées de ma délégation demandant que l'on désigne un représentant qui visiterait la Guinée portugaise et vérifierait sur place — et non par l'intermédiaire de déclarations de propagande — s'il existe vraiment des zones libérées de la souveraineté portugaise.

186. A toutes fins utiles, je voudrais renouveler cette invitation et demander au président de l'Assemblée générale de désigner ce représentant, en consultation avec ma délégation. Le Gouvernement portugais s'engage à lui donner toutes les facilités et toutes les garanties nécessaires à l'accomplissement de sa mission. La réponse à cette invitation montrera ce que vaut la bonne foi de certains membres de l'Assemblée générale.

187. La représentante de la Guinée accuse le Portugal d'être responsable de la mort d'Amílcar Cabral, en janvier de cette année, à Conakry, où le PAIGC a son quartier général et son centre administratif. A diverses reprises, nous avons rejeté cette calomnie qui ne résisterait même pas à l'analyse la plus élémentaire des circonstances qui entourent l'événement. Il y a deux jours, M. Laurent Gabriel Cissé, 37 ans, membre des services secrets de la police de Guinée-Conakry, s'est lui-même présenté à un poste-frontière de la Guinée portugaise et a demandé l'asile politique, lequel lui a été accordé sur-le-champ. Dans une interview donnée à la presse, M. Cissé a donné les détails du plan qui avait été organisé, sur ordre de Sékou Touré, pour assassiner Amílcar Cabral parce que ce dernier n'approuvait pas le schéma selon lequel la Guinée portugaise, après sa libération, aurait été intégrée pour former un Etat fédéral en Guinée-Conakry.

188. Je suis sûr que personne ne sera surpris de cette nouvelle puisque tout cela correspond aux principes qui guident la politique du Président de la République de Guinée-Conakry. C'est ainsi que, dans un télégramme

⁸ Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde.

d'Abidjan en date du 21 septembre 1973, l'Agence France-Presses reportait ce qui suit :

“Dans un discours radiodiffusé vendredi, le Président Ahmed Sékou Touré, de Guinée, a demandé aux Ivoiriens et aux Sénégalais de se soulever contre le Président Felix Houphouët-Boigny et Léopold Sédar Senghor. Il affirme notamment “le droit de l'armée ivoirienne d'abattre Houphouët-Boigny pour servir la cause de peuple”. Les deux chefs d'Etat sont qualifiés de “traîtres” et de “honte de l'Afrique”. M. Sékou Touré a ajouté, d'un ton enflammé: “Houphouët et Senghor sont déjà morts moralement et politiquement. C'est maintenant leur mort physique que nous attendons⁹.”

189. D'autres accusations ont été lancées du haut de cette tribune contre mon pays. Je voudrais les repousser

avec force et souligner le fait que nous n'avons pas entendu un seul mot de condoléances, dans cette salle, pour la mort des centaines de civils africains tués dans les provinces portugaises d'Afrique, victimes des formes les plus macabres du terrorisme, pour la simple raison qu'ils n'étaient pas prêts à collaborer avec des mouvements levés de l'extérieur et avec lesquels les populations de ces territoires n'ont rien en commun.

190. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*]: En tant que Président du Groupe des Etats africains je déclare avec véhémence que je repousse avec mépris la déclaration de Portugal.

191. Le PRESIDENT (*interprétation de l'espagnol*): Puisqu'il n'y a pas d'autres orateurs, nous en avons terminé avec la discussion générale.

La séance est levée à 18 h 20.

⁹ Cité en français par l'orateur.